



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

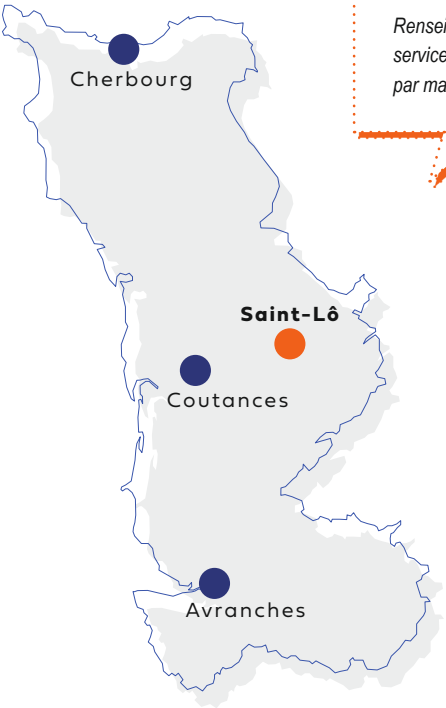




55
associations
familiales

5650
familles
adhérentes

105
salariés



Vous souhaitez adhérer à l'UDAF ?
Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public.

Renseignements : Vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@udaf50.fr

78
représentants
familiaux

166
représentations

2600
personnes
accompagnées

Le siège de l'UDAF

Saint-Lô
CS 81209 - 110, rue de la Liberté
50009 Saint-Lô Cedex
02 33 57 92 25
contact@udaf50.fr
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Le vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Nouvelle
adresse depuis
mai 2025

Les antennes du département

Cherbourg
Parc d'activités des Fourches
71, rue du Val de la Crépière - B.P. 40
50130 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 88 62 40
contactcherbourg@udaf50.fr

Saint-Lô
4, rue Léon Dériès
50000 Saint-Lô
02 33 72 66 66
contactsaينتلو@udaf50.fr

Coutances
91, rue Geoffroy de Montbray - B.P. 305
50203 Coutances
02 33 19 06 70
contactcoutances@udaf50.fr

Avranches
61 ter, rue de la Liberté - CS 5042
50300 Avranches
02 33 79 39 79
contactavranches@udaf50.fr

Nos partenaires institutionnels



SOMMAIRE

ÉDITOS..... 04

L'INSTITUTION 07

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE 18

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 23

LES SERVICES DE L'UDAF DE LA MANCHE..... 24

Nos services sociaux & familiaux

Nous gérons des services d'intérêt familial qui nous sont confiés par les pouvoirs publics, mais aussi des services que nous avons créés pour soutenir et informer les familles au quotidien. L'UDAF de la Manche est reconnue d'utilité publique. Elle est mandatée par les tribunaux ou le Conseil départemental.



PROTÉGER
Services de protection
des majeurs et des mineurs
02 33 57 92 25
contact@udaf50.fr



SOUTENIR
Soutien à la parentalité
02 33 57 92 25
mediationfamiliale@udaf50.fr



INFORMER
Information et soutien
aux tuteurs familiaux
02 33 57 92 25 ou 07 86 21 93 07
tuteursfamiliaux@udaf50.fr



ACCOMPAGNER
Point Conseil Budget (PCB)
02 33 57 92 25
contact@udaf50.fr



INCLURE
Habitat Inclusif
02 33 57 92 25
habitatinclusif@udaf50.fr



Service aux associations
02 33 57 92 25
contact@udaf50.fr



Guillaume
PARIS

ÉDITO



Président de l'UDAF
de la Manche depuis 2019

C'est avec un immense plaisir que je vous présente la nouvelle version du rapport d'activité de notre association pour l'année 2024.

Dans un contexte mondial marqué par des incertitudes et des préoccupations grandissantes, notre pays fait face à des défis de plus en plus complexes, impactant directement de nombreuses familles. Ces dernières, souvent confrontées à des difficultés sociales et économiques, se retrouvent dans une situation de vulnérabilité accrue.

Face à cette situation, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Manche reste plus que jamais engagée dans la défense et la représentation de toutes les familles, dans leur diversité, leur pluralité sur l'ensemble du département. Pour cela, l'UDAF de la Manche s'appuie sur plus de 70 représentants familiaux, mobilisés et engagés sur le terrain.

Pour mener à bien sa mission, le conseil d'administration s'appuie sur la force de son réseau associatif, qui totalise plus de 5000 familles adhérentes mobilisées sur les territoires, notamment dans nos territoires ruraux, touchés par des difficultés nombreuses.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, l'UDAF de la Manche déploie également une multitude de

« Construire une société
plus solidaire et inclusive. »

services destinés à apporter un soutien concret aux familles, ainsi qu'aux personnes fragilisées par des situations de précarité.

À travers ses services dans des domaines aussi variés que la prévention du surendettement, le soutien à la parentalité ou encore la protection juridique des majeurs et des mineurs, l'UDAF accompagne chaque jour plus de 2500 personnes en situation de fragilité sociale.

Plus que jamais, l'association reste pleinement mobilisée sur la solidarité et poursuit son engagement auprès des plus vulnérables, en veillant à la qualité, l'accessibilité et l'adaptabilité de ses services, tout en mettant un accent particulier sur l'écoute et l'autodétermination des personnes accompagnées.

En parcourant les pages de ce rapport, vous découvrirez l'ensemble des actions menées par les bénévoles et les professionnels de l'UDAF de la Manche.

Nous espérons que ce rapport vous permettra de mieux comprendre notre action et les enjeux auxquels nous faisons face pour continuer ensemble à construire une société plus solidaire et inclusive.

Bonne Lecture !

Nathalie
TURON-
LAGOT

BILAN 2024



Directrice générale
de l'UDAF de la Manche depuis
2022, revient sur l'année écoulée.

« Une année d'incertitude »

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des incertitudes financières sur certaines de nos activités : ainsi nous apprenions en fin d'année par le biais de l'une des versions du projet de loi de finances la fin du financement par l'Etat de l'expérimentation du dispositif TMFPO (Tentative de médiation familiale préalable obligatoire), dispositif amiable déployé depuis 8 années sur le ressort du tribunal judiciaire de Cherbourg en collaboration avec l'ADSEAM, pour lequel nous notions collectivement les effets pacifiant sur la gestion des conflits intrafamiliaux. Non seulement cette rupture prive les familles d'une modalité qui vient concourir à mieux prendre en compte les besoins des enfants, et participer du préventif en protection de l'enfance, mais impacte également les salariés des différents acteurs de la TMFPO qui s'étaient pleinement engagés depuis des années. Nous remercions particulièrement les présidents des tribunaux et nos professionnels qui ont souhaité poursuivre la dynamique de l'amiable et participer à l'élaboration de solutions alternatives, et comptons sur le soutien des différents financeurs pour une effectivité en 2025.

L'échéance de réinscription sur les listes des enquêteurs sociaux a été l'occasion d'alerter les acteurs de la Justice sur l'insuffisance durable et significative depuis 2011 des tarifs alloués sur les

« Poursuivre la dynamique »

enquêtes ordonnées par les Juges aux affaires familiales, ne permettant plus à l'association de poursuivre cette activité, et ce malgré l'importance que nous accordons à cette mesure venant éclairer les magistrats.

Reconnaissance de nos métiers

Notons également que cette année fut marquée par l'aboutissement de la nécessaire reconnaissance de tous les métiers œuvrant, au sein de notre convention collective, à la prise en charge des publics vulnérables, et ce au-delà des questions de manque d'attractivité des métiers qui justifierait une valorisation des salaires. L'agrément de l'accord venant octroyer de façon rétroactive la prime Ségur aux métiers jusque-là non éligibles, dans l'attente de la revalorisation des grilles salariales qui pour certaines sont infra smic, était attendues depuis de nombreux mois. Non intégrées dans les enveloppes de certains financeurs en 2024, nous attendions cette intégration pour les budgets 2025 avec régularisation. Il est fort regrettable, voire inquiétant, que le gouvernement via sa ministre ait rejeté l'amendement demandant au Sénat l'intégration de cette enveloppe 2024-2025 dans la loi de Finances pour l'activité Protection des Majeurs, et ce au motif qu'il n'y a pas d'argent. Non seulement cet agrément s'impose à l'employeur depuis janvier

Les temps forts 2024



>> Le 22 juin 2024

Assemblée générale de l'UNAF

Lors de son assemblée générale à Pau, l'UNAF a proposé trois tables rondes sur la thématique de la parentalité : être parents en 2024.



>> Le 22 novembre 2024

Rencontres nationales des UDAF

Une journée d'échanges a permis d'aborder les questions d'actualité dont l'évolution et l'attractivité des métiers du social.

Les temps forts 2024



>> Le 2 février 2024

Signature avec la CFDT de l'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie et des conditions de travail



>> Le 3 décembre 2024 : journée régionale UDAFs

normandes - autodétermination et éthique - Caen

>> Le 5 décembre 2024 : participation à la réunion de préparation du futur schéma MJPM MJAGBF - ARS Caen

► 2024, mais est également opposable aux tarificateurs. Par ailleurs, cette communication d'une non application d'un texte par l'Etat qu'il a lui-même agréé met à mal désormais la confiance que peuvent avoir les gouvernances dans les positions de l'Etat. Des questions de plusieurs sénateurs et députés (Doubs, Allier, Seine et Marne, Meuse) sont désormais adressées aux différents ministres sur leurs intentions autour de cette problématique qui met à mal les différentes associations concernées.

« Nous poursuivons notre engagement »

Malgré ce contexte économique instable, l'UDAF a poursuivi son engagement dans les différentes actions diversifiées qu'elle mène : elle a poursuivi ses démarches dans le cadre de l'émergence d'un projet d'Aide à la Vie Partagée qui devrait voir le jour sur Saint-Lô en 2025, a monté différents événements dans le cadre du soutien à la parentalité au profit des familles mais également des acteurs des territoires, a mis en place un Projet Local de Développement Associatif avec les membres de notre Commission Vie Associative, consolidé les outils afin de mieux accompagner les associations à caractère familial manchoises notamment ; elle a également engagé avec la CFDT, syndicat majoritaire, les négociations autour de la gestion du temps de travail – avec phase expérimentale - afin d'intégrer les évolutions en matière de QVCT* tant que faire se peut.

« Pour que chacun trouve sa place »

A la découverte de ce rapport d'activité 2024, vous pourrez vous immerger dans ce qui fait l'ADN de notre UDAF : une participation active aux problématiques de nos concitoyens, tant du côté de nos professionnels que de nos représentants familiaux, une envie collective d'être présents aux côtés des moins résilients pour que chacun puisse trouver sa juste place dans un environnement de plus en plus fragile. Je vous en souhaite une très agréable lecture.

*Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Les temps forts 2024



>> Le 22 mars 2024
Observatoire des Familles

La directrice générale, Nathalie Turon-Lagot, a présenté au Conseil d'administration les résultats de l'enquête de l'observatoire départemental des familles 2023, portant sur le désir d'enfants, qui fait suite à une étude sollicitée par l'UNAF auprès d'Opinion Way.

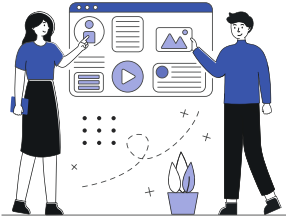


>> Groupe de travail « Amélioration de la qualité »
Participation au groupe de travail national sur l'amélioration continue de la qualité - UNAF Paris



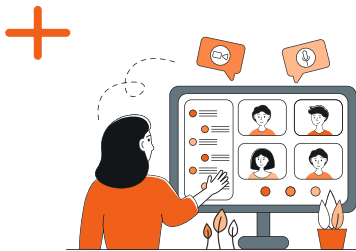
LES AUTRES TEMPS FORTS :

- » Participations bimestrielles à l'instance de co-gestion de l'Espace des parents Familles Rurales de Saint-Jean-de-Daye
- » Participation au Comité de développement national de l'Habitat Inclusif UNAF et collaboration à la rédaction des futures normes incendie spécifiques à l'Habitat inclusif
- » Participation au COPIL prévention des ruptures familiales (17 avril 2024)
- » Rencontre annuelle avec la Directrice de la CAF (21 août 2024)
- » Participation à la Journée nationale Logement UNAF (19 septembre 2024)
- » Participation aux réunions de création d'une Maison de l'Habitat Saint-Lô Agglo
- » Participation à la réunion de préparation du futur schéma MJPM MJAGBF - ARS Caen (5 décembre 2024)



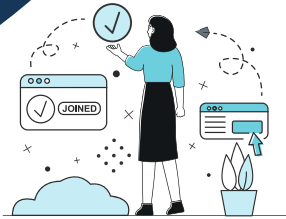
DONNER DES AVIS
AUX POUVOIRS PUBLICS

sur la politique familiale
à l'échelle nationale et locale.



ANIMER LE RÉSEAU
ASSOCIATIF

des associations
familiales adhérentes



GÉRER LES SERVICES
D'INTÉRÊT FAMILIAL

qui lui sont confiés de plein droit
par les pouvoirs publics.



REPRÉSENTER

physiquement et moralement
les familles en siégeant



PROTECTION des personnes vulnérables

Protection de l'enfance

Soutien à la PARENTALITÉ

ACCOMPAGNEMENT budgétaire

REPRÉSENTATION familiale

Habitat INCLUSIF



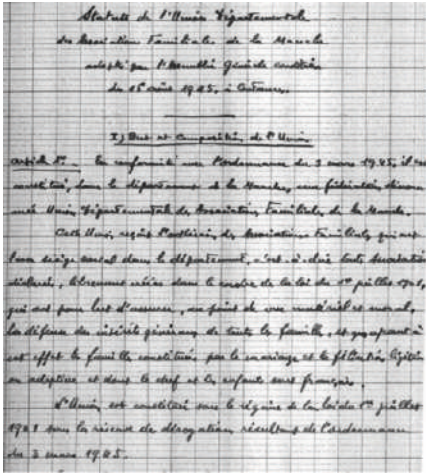


L'histoire de l'UDAF en images

1945 - 2025

1945 Naissance de l'UDAF

■ À la sortie de la guerre, le Gouvernement provisoire de la République, inspiré par le Conseil national de la Résistance organise la représentation des familles. Le 3 mars 1945, était signée l'ordonnance portant création de l'UNAF et des UDAF.



Statuts de l'UDAF de la Manche en 1945.
Le 16 août 1945 : les associations familiales manchoises, alors isolées, se réunissent en assemblée générale constitutive, dans une salle de l'Hôtel de ville de Coutances. Elles y voteront la création de l'Union Départementale de la Manche.



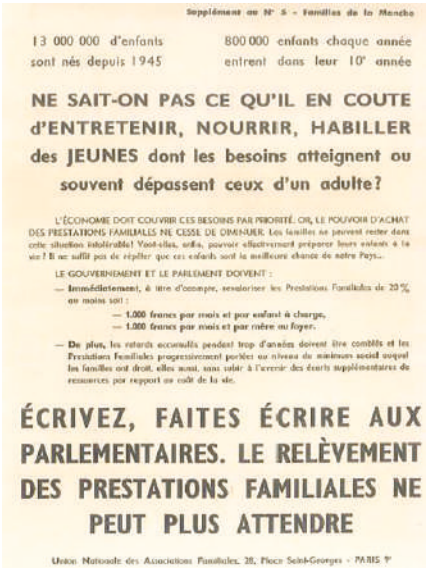
Etienne Fauvel, médecin à Coutances, 1^{er} président de l'UDAF de la Manche, **Paul Guilbert**, ancien résistant, 1^{er} vice-président de l'UDAF de la Manche.

1947 Début de la représentation familiale L'UDAF a, dans ses statuts, la mission de représenter les familles et donner son avis aux pouvoirs publics



Liste candidats représentation 1947
En 1947, l'Union départementale constituera une liste aux caisses de sécurité sociale ainsi qu'à la caisse primaire d'allocations familiales.

■ Dans ses missions, l'UDAF donne un avis aux pouvoirs publics et intervient sur des sujets de politiques.



Tract de 1958 sur le relèvement des prestations familiales :
Dans ses missions, l'UDAF donne un avis aux pouvoirs publics et intervient sur des sujets de politiques familiales.



Le 4 octobre 1946, encore est décidé la création d'un « journal autonome » propre aux familles de la Manche.



Mme Cornu, juge des enfants, lors du congrès de l'UDAF à Saint-Lô en 1965, sur le thème de l'enfance malheureuse. « On ne devrait jamais attendre qu'un drame éclate, n'est-il pas vrai que l'on ne se réveille pas un beau matin enfant martyr, et que l'on ne le devient dans toute l'acception du terme qu'au bout de plusieurs années ». (photo ouest France)

1955 Création Service tutelles aux prestations sociales enfants

■ C'est le 30 juin 1955 que le conseil d'administration de l'UDAF confirme l'accord des caisses d'allocations familiales du régime général et de la Mutualité sociale agricole pour démarrer un service de tutelles aux allocations familiales.



D'une façon générale, les familles sont visitées trois fois tous les deux mois, même si les distances à parcourir sont un handicap sérieux, mais ne découragent pas les délégués qui assurent en 1959, plus de 1800 visites, en vélo.

1976 Naissance des services de tutelle et curatelle

■ C'est en 1976 que le service de tutelles aux majeurs est officialisé. De 50 salariés en 1995, l'UDAF compte aujourd'hui plus de 100 salariés, répartis au sein des quatre antennes (Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Coutances) et du siège social basé à Saint-Lô. L'UDAF de la Manche accompagne plus de 2500 personnes vulnérables.



Une partie des salariés de l'antenne de Coutances, lors de l'inauguration des antennes en 2003.

À partir de 2007 L'UDAF a toujours eu à cœur de répondre aux besoins émergents des familles, avec notamment des services nouveaux dédiés au soutien à la parentalité et à la prévention du surendettement, et également aux aidants avec l'ouverture d'un service de soutien aux tuteurs familiaux.

2007 Service de médiation familiale



Le 19 octobre 2018, dans le cadre d'une journée consacrée aux règlements des conflits, les médiateurs familiaux de l'UDAF, ont prêté serment devant la Cour d'appel de Caen.

2009 MASP

2013 Service d'Information & soutien aux tuteurs familiaux / Service d'Aide éducative budgétaire



L'UDAF de la Manche et les tribunaux de Coutances et Avranches ont signé une nouvelle convention, en 2023, à Coutances. Elle vise à pérenniser la mise en place des permanences dans les tribunaux.

2014 Micro-crédit social

2015 1^{ère} édition de la fête des familles



Ici, en 2019, les membres de la commission « Fête des familles ».

2016 Familles gouvernantes

2017 Service de TMPFO

Coordination départementale parentalité confiée par la CAF de la Manche



Dès 2018, en partenariat avec la CAF, l'UDAF organise des temps d'échanges pour les parents séparés.



En partenariat avec l'association Familles Rurales est créé un espace des parents à Saint-Jean-de-Daye.

2018 Service de soutien et d'information au budget familial

2021 Point Conseil Budget



Ouverture d'un Point conseil Budget à Martinvast.

Habitat inclusif



Les habitants du dispositif de la Maison d'Avranches font découvrir leur logement aux partenaires.

2022 Création des ateliers de parole pour les enfants de parents séparés

Création d'une association de parents solos



Initiée par l'UDAF de la Manche et des familles monoparentales, une association composée de parents solos est créée en 2022, et présentée lors de l'Assemblée générale.

2025 80 ans de l'UDAF

L'institution

Qui sommes-nous ?

L'UDAF de la Manche (Union Départementale des Associations Familiales) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. La loi lui attribue des missions d'intérêt familial : informer, défendre et représenter. L'UDAF de la Manche est membre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Il existe une UDAF par département.



L'association

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, l'UDAF représente et fédère la diversité des mouvements et des 55 associations familiales adhérentes du département.

Le conseil d'administration

Les 25 administrateurs bénévoles composent le conseil d'administration de l'UDAF. Ils sont issus des associations familiales adhérentes.

Les associations adhérentes

Diverses et plurielles, les 55 associations sont actrices de leurs territoires et interviennent dans le champ des services aux familles (social, handicap, prévention du surendettement, etc.)

La représentation familiale

Les 78 représentants familiaux représentent et défendent les familles dans les instances publiques dans de nombreux domaines (santé, social, habitat...)

La vie associative

L'UDAF, via son service vie associative, anime le réseau des associations à caractère familial et assure le développement associatif de l'association. Le service assure également le suivi de la vie statutaire et associative.

Bénévoles et salariés

Des bénévoles d'associations adhérentes et des salariés se réunissent régulièrement pour réfléchir aux sujets d'actualités et produire des outils d'information à destination des familles et pouvoirs publics (magazine de l'UDAF, livret parentalité, observatoire des familles...)

Le réseau UDAF - UNAF - URAF

L'UDAF de la Manche n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Plus généralement, c'est l'ensemble du réseau avec les 100 UDAF et 13 URAF qui se mobilisent pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental.

Les services

Nos métiers

L'UDAF, association solidaire forte de ses savoir-faire, a développé des actions et des services visant à aider, accompagner et protéger les familles et les personnes vulnérables. Ses domaines d'intervention sont variés.



Protection des vulnérabilités : les services MJPM, MJAGBF

Le mandataire judiciaire

Les 46 mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), accompagnent des personnes majeures, placées par la justice sous mesures protectrices, et ne pouvant pourvoir seules à leurs intérêts (handicap, maladie...).

Le délégué aux prestations familiales

Les 8 délégués de l'UDAF accompagnent les parents dans la gestion de leurs prestations familiales afin de mieux répondre à l'intérêt de l'enfant, sur demande du juge des enfants.

Les services supports et administratifs

30 personnes interviennent dans les services supports et administratifs (accueil, comptabilité, juridique, etc.) au service des 2500 personnes accompagnées.

Soutien à la parentalité : médiation familiale et coordination départementale parentale

Le médiateur familial

Les 2 médiateurs familiaux aident à résoudre les conflits familiaux (parents séparés, conflit intergénérationnel...) et restaurer un dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

Le coordinateur départemental

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles notamment, il développe les dispositifs existants et favorise les initiatives

AIDER

ACCOMPAGNER

PROTÉGER

de soutien à la parentalité, en outillant intervenants et structures.

Les intervenants ateliers enfants de parents séparés

Ils animent les ateliers de paroles pour aider les enfants de parents séparés.

Habitat inclusif : familles gouvernantes et maison d'Avranches

L'animateur habitat inclusif

Au sein du DISPOSITIF DE COLOCATION, ouvert à Avranches, il accompagne 6 personnes en situation de handicap et vieillissantes. Il ne s'agit pas d'une structure médico-sociale : les personnes sont chez elles et partagent des moments de vie.

Le responsable habitat inclusif

Il pilote les deux dispositifs, la maison d'Avranches et Familles gouvernantes de Coutances qui peut accueillir jusqu'à 8 personnes en situation de handicap psychique ; il développe l'ingénierie de projets pour le dispositif.

Accompagnement budgétaire

Les conseillers en économie sociale et solidaire

Afin de lutter contre le surendettement, ils aident les familles en difficultés budgétaires, dans le cadre des Points Conseils Budget (PCB) notamment, à Carentan et à Cherbourg, en apportant des conseils gratuits aux familles en difficultés financières.

Les associations de l'UDAF de la Manche

au 31 décembre 2024

- 17 mouvements familiaux*
- 2 associations indépendantes
- 2 associations affiliées



L'institution

Qu'est-ce qu'une association familiale ?

Elles sont composées de parents ou de familles qui se regroupent en association pour proposer des services sociaux, éducatifs ou de loisirs aux familles (crèches, centres de loisirs, structures sociales...).

Il existe 2 types d'associations

Les associations peuvent être à but général, et agissent dans un domaine large de soutien aux familles (Familles Rurales, AFC, AFL...). Elles peuvent être à but spécifique (APEI, UNAFAM, MFR...), c'est-à-dire qu'elles agissent dans un domaine particulier. Par exemple, soutenir les parents d'enfants souffrant d'un handicap psychique ou moteur, aider les parents adoptifs, les parents avec des naissances multiples, etc.

Le rôle de l'UDAF

Animateur associatif

L'UDAF soutient ses 55 associations familiales adhérentes et anime le réseau. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager. Plus de 5000 familles adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

Accompagnement associatif

Les associations peuvent bénéficier de tout soutien en gestion associative et en méthodologie de projet.



Quelques dates clés Les nouvelles adhésions

2014

2017

2021

2024

Quelques temps forts

des associations adhérentes



Les MFR (Maisons Familiales Rurales) proposent des formations en alternance et en apprentissage répondant aux besoins du territoire, tout en favorisant le développement durable. La fédération départementale Ouest Normandie, forme chaque année plus de 1500 élèves, notamment sur les métiers de l'horticulture.



Familles Rurales proposent de nombreux services aux familles, dont les espaces de parents (ici à Saint-Jean-de-Daye) où se déroulent des temps d'échanges et des animations pour les familles.



Joyeux anniversaire ! À l'association Familles Rurales de Martinvast qui a fêté son 40^e anniversaire, à celle de Marigny qui a soufflé ses 50 bougies, ainsi que Torigny qui a célébré ses 60 ans.

JOYEUX ANNIVERSAIRE



Une nouvelle association rejoint l'UDAF

L'association **La Malle à Dys de Lucie** a été habilitée à rejoindre le réseau UDAF par la commission de contrôle départementale et par le conseil d'administration de l'UDAF Manche en date du 12 septembre 2024.

Cette association vient en aide aux personnes atteintes de troubles dys (dyslexie, dyspraxie...). Cette association familiale propose des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les troubles dys et, plus généralement, les troubles TDAH-déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Elle s'adresse aux personnes atteintes de troubles dys et à leur entourage ainsi qu'à tout acteur agissant auprès de personnes souffrant de ces troubles. Elle est située dans le nord Manche, dans le secteur de l'agglomération cherbourgeoise. Elle propose de nombreuses actions et animations.

■ RENSEIGNEMENTS
La Malle à Dys de Lucie
☎ 06 26 42 69 75
✉ lamalleadys50@gmail.com



Selon l'INSEE, en France, en 2020, 8 millions de familles résidaient avec un enfant mineur à la maison. Parmi celles-ci, 25 % étaient monoparentales, soit 2 millions de familles. Dans la Manche, l'association familiale **À l'Asso des Parents Solos** vient en aide aux monoparents, en proposant des temps d'échanges et des moments de répit aux familles.



NAAC Autisme organise des rencontres cinéma à Isigny-sur-Mer, tous les trimestres. Ces séances se déroulent dans une salle spécialement adaptée où la lumière est tamisée et le son réduit afin de créer un environnement accueillant pour tous. Ces moments cinématographiques sont suivis d'un goûter convivial, permettant ainsi aux familles de se retrouver, d'échanger et de sortir de l'isolement.



APEI centre Manche : En ouverture de l'Under Grange Festival de Cerisy-la-Salle (Manche), le samedi 31 août 2024, deux troupes composées de personnes en situation de handicap ont présenté des spectacles de clowns et de percussions.



France Alzheimer Manche propose de nombreuses actions à destination des aidants (entretien individuel avec un psychologue, atelier sophrologie, etc.). L'association propose également de nombreuses aides à destination des personnes touchées par la maladie (ateliers de mobilisation cognitive, etc.)

■ En savoir plus :
contact@francealzheimer50.org

Vous souhaitez adhérer à l'UDAF ?

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public.

RENSEIGNEMENTS : vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@udaf50.fr

L'organisation de l'UDAF de la Manche

Le bureau



2 RÉUNIONS
du bureau
en 2024

Le bureau est composé de **12** membres, élus tous les deux ans, par le conseil d'administration. Il prépare les dossiers qui sont présentés au conseil d'administration. La prochaine échéance électorale est prévue en 2025.



Président
Guillaume PARIS
(ADMR)



1^{ère} vice présidente
Hélène de QUIÈVRECOURT
(AFC)



2^{ème} vice présidente
Anne-Marie SAUSSAYE
(APEI)



3^{ème} vice président
REBOURS Joseph
(MFR)

- **TRÉSORIÈRE** CAPITEN Linette (FDF)
- **TRÉSORIER ADJOINT** GALLAIS Daniel (FAVEC)
- **SECRÉTAIRE** THEVENY Marianne (CSF)
- **SECRÉTAIRE ADJOINT** HELAINE Philippe (FDF)
- **MEMBRES** BURNOUF Hervé (UFAL) ; GIARD Marie-Jeanne (Familles Rurales) ; LEDOYEN Gilles (APEI) ; PERRET Bernadette (ADMR)

Quelques chiffres clés 2024



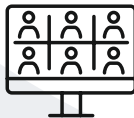
2
assemblées
générales



16
groupes
de travail



78
bénévoles



3
webinaires

Le conseil d'administration

- Les membres sont **issus des associations familiales** adhérentes à l'UDAF.
- Pour la moitié, ils sont **désignés par leurs associations** tous les deux ans, pour l'autre moitié, ils sont **élus** lors de l'assemblée générale, pour une **durée de 4 ans**.
- Actuellement, **25 administrateurs** siègent au conseil d'administration de l'UDAF de la Manche.
- Les administrateurs sont **bénévoles**.

7 RÉUNIONS
du conseil
en 2024

7 conseils d'administration

- Retours sur les Observatoires des familles national et départemental 2023 « Désir d'enfant(s) : entre désir et réalités »
- Renouvellement partiel du CA de l'UNAF
- Inscription d'un représentant des usagers (Familles de France) au Certificat Universitaire Représentant des Usagers du système de Santé
- Présentation de la démarche de mise en œuvre d'un PLDA - Plan Local de Développement Associatif pour l'UDAF
- Désignation de la Présidence de la Commission Développement associatif de l'UDAF
- Validation de la candidature du Directeur des services de l'UDAF comme administrateur au CA du GESTO
- Participation à l'AG UNAF 22 & 23 juin 2024 à Pau
- URAF Normandie - AG et CA électif du 22 mai 2024 et désignation des administrateurs URAF
- Renouvellements des mandats de représentations dans diverses instances (commission intercommunale d'accessibilité, représentations des usagers ARS, Conseil de familles des pupilles de l'Etat, Comités locaux d'amélioration des services publics, ...)
- Commission de contrôle départementale UDAF
- Organisation de la réunion institutionnelle (Cité de la Mer, Cherbourg)
- Collaboration au Plan Stratégique UNAF - URAF - UDAF
- Informations sur la convention nationale UNAF/Banque de France
- Participations aux réunions sur la création d'une ADIL interdépartementale Manche/Orne
- Présentation de la politique Qualité UDAF de la Manche, en déclinaison de la politique UNAF-URAF-UDAF en cours d'élaboration.

L'actualité 2024



JOURNÉE DES ASSOCIATIONS L'UDAF présente ses services et ses missions

Le 7 septembre, au Haras National de Saint-Lô, l'UDAF de la Manche a participé à la journée de rentrée des associations. L'occasion de présenter l'ensemble de ses missions et de ses services à destination des familles et des personnes vulnérables.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'UDAF a réuni ses associations

L'UDAF de la Manche a tenu son assemblée générale, le 14 juin, au Haras à Saint-Lô. Les associations présentes ou représentées ainsi que les différents partenaires ont pu mesurer l'ensemble des activités de l'association qui oeuvre auprès de personnes vulnérables. En fin de séance, le président, Guillaume Paris a remercié pour leur engagement : les salariés, les membres du conseil d'administration ainsi que les représentants familiaux et les bénévoles des associations.



RENCONTRE AVEC LES SALARIÉS

Lors de la journée institutionnelle, dans l'optique de travailler sur l'interconnaissance au sein de l'association, l'UDAF de la Manche a réuni ses salariés et des administrateurs, à la Cité de la Mer, à Cherbourg, le 1^{er} octobre.



DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF L'UDAF recense les besoins des associations

Dans le cadre du Plan local de développement associatif, qui a pour but de favoriser l'engagement associatif, l'UDAF de la Manche est allée à la rencontre de la FAVEC de la Manche à Gratôt, le 19 novembre. L'association accompagne les conjoints et les enfants touchés par le deuil. Ce rendez-vous est le premier d'une campagne de rencontres des associations familiales adhérentes à l'UDAF de la Manche. Elles visent à recenser les besoins et les perspectives pour élaborer un projet de développement associatif 2025-2030. D'autres rencontres avec les associations du réseau se poursuivront tout au long de l'année 2025. Il est encore possible pour les associations adhérentes de prendre rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact avec l'UDAF.

RENSEIGNEMENTS
Christophe MAULNY CATRIX
Responsable de la vie associative
☎ 02 33 72 19 64
✉ cmaulnycatrix@udaf50.fr

Les commissions et groupes de travail

Ces commissions sont composées d'administrateurs, de représentants familiaux et de salariés

Les commissions de l'UDAF sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion pour bien représenter les familles dans les différents domaines qui touchent l'intérêt familial. Pour d'autres actions, comme notamment des actions ponctuelles menées pour les familles, **des groupes de travail** sont constitués. Pour donner un avis aux pouvoirs publics, l'UDAF s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services sociaux qui font remonter les réalités du terrain. Au sein de l'UNAF, l'association bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.



Commission de contrôle départementale

La commission de contrôle départementale a pour objet :

- De contrôler, chaque année, les listes adhérents des associations adhérentes ;
- De rencontrer, éventuellement, des associations pouvant intégrer

le réseau des associations familiales UDAF ;

- De procéder, si nécessaire, à des contrôles auprès des associations adhérentes concernant leurs obligations statutaires et légales.

2 RÉUNIONS en 2024



Commission vie des familles parentalité

Après avoir travaillé sur le livret parentalité et au regard des enjeux liés à la question du développement associatif, la Commission Vie des Familles Parentalité a fait le choix de « fusionner » avec la Commission développement associatif afin d'assurer la mise en œuvre d'un PLDA (Plan Local de Développement Associatif) voir ci-après.



Commission développement associatif

La commission développement associatif s'est re-constituée en 2023. En lien avec les enjeux actuels et futurs liés à la question de l'engagement et du développement associatif, la commission a fait le choix de mettre en place un PLDA :

Plan Local de Développement Associatif. Cette démarche initiée par l'UNAF auprès des UDAF, vise à :

- établir un état des lieux du réseau associatif UDAF 50
- élaborer un diagnostic des attentes et besoins des associations du réseau
- proposer des actions concrètes pour améliorer l'animation du réseau et l'accompagnement de nos associations.

1 RÉUNION en 2024

Cette démarche est une démarche conséquente qui passe par :

- un diagnostic quantitatif et qualitatif du fonctionnement et du réseau ;
- une démarche participative de rencontre et de diagnostic avec les associations volontaires ;
- des ateliers internes avec les salariés des services afin de resituer la vie associative dans le quotidien de l'UDAF et échanger sur les liens avec les services ;
- des travaux de commissions pour élaborer des propositions d'actions pour notre projet associatif 2025 – 2030.

Les travaux de la commission seront présentés lors de l'AG de l'UDAF du 27 juin 2025. La commission développement associatif est ouverte aux adhérents des associations familiales du réseau et n'est pas strictement réservée aux administrateurs UDAF.

Si vous souhaitez avoir des renseignements ou nous rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec Christophe : cmaulnycatrix@udaf50.fr / 02 33 72 19 64



16 instances de travail se sont tenues tout au long de l'année



Préparation de la 5^{ème} édition de la fête des familles

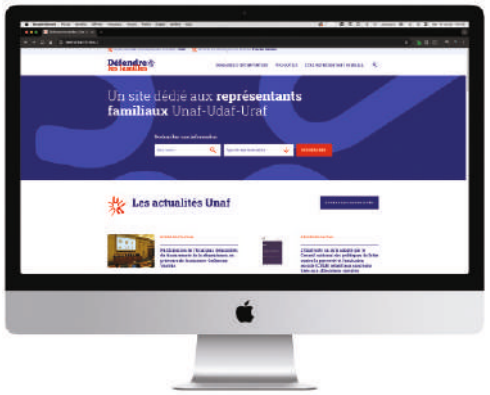
Le conseil d'administration a fait le choix de reconduire la cinquième édition de la fête des familles au Haras de Saint-Lô. La date choisie est le 6 juillet 2025. Cette grande journée festive sera placée sous le signe du 80^e anniversaire de l'UDAF.

3 RÉUNIONS en 2024

LE SITE INTERNET

Vous y trouverez l'ensemble des services de l'UDAF, l'annuaire des associations familiales du département mais également un accès rapide au site « Pour les familles », qui recense des informations utiles (conseil budget, parentalité, santé et aidants, tuteurs familiaux, etc).

www.udaf50.fr



14 619 visites en 2024

28 197 pages consultées

2000 abonnés



4 RÉUNIONS en 2024

Commission communication

La commission communication, en lien avec le chargé de communication, a pour but de préparer la parution du journal trimestriel « Familles de la Manche ».

Familles de la Manche existe depuis 1947. Celui-ci est adressé à 2000 abonnés (adhérents des associations locales, responsables d'associations, partenaires, élus, salariés, usagers, etc.) Il s'agit d'un support pour traiter des dossiers intéressant les familles, mais aussi des actualités des associations, des partenaires et des services sociaux de l'UDAF, ainsi que des engagements du réseau UNAF.

Ce journal est ouvert à toutes les associations et tous les mouvements adhérents. N'hésitez pas à nous solliciter : contact@udaf50.fr



LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

SANTÉ
LOGEMENT
ÉDUCATION
LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION
PROTECTION SOCIALE
TRANSPORT
PRÉVENTION DU
SURENDETTEMENT
HANDICAP...



78
représentants
familiaux
bénévoles



Qu'est-ce que
la représentation
familiale ?

« Représenter officiellement
auprès des pouvoirs publics
l'ensemble des familles et
notamment désigner ou
proposer des délégués. »
(2° du L.211-3 du CASF).



Depuis 1945, la loi prévoit d'associer les familles à la définition et au développement des politiques qui les concernent directement. Le code de l'action sociale et des familles, aux articles L.211-1 à L.211-14, donne aux unions d'associations familiales la mission de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères résidant régulièrement en France. Cette mission a été réaffirmée par la décision du Conseil Constitutionnel du 28 mai 2010.



L'UDAF, au sein de nombreuses structures, représente et défend toutes les familles dans de nombreux domaines.

En tout, ce sont **78** représentants bénévoles désignés par l'UDAF qui agissent au quotidien pour les **parents**, les **enfants**, les **grands-parents**, et les **personnes vulnérables**.

Le **représentant familial** est un bénévole issu d'une association adhérente à l'UDAF. Il représente et défend les familles dans les instances publiques dans de nombreux domaines (santé, social, habitat...)



Depuis quand ?

La mission de représentation des familles est confiée depuis 1945 aux Unions d'associations familiales qui forment un réseau national composé d'une structure nationale, l'UNAF, et de structures territoriales :

- dans chaque département, les UDAF
- dans chaque région, les URAF.

Par qui ?

La mission de représentation est attribuée par la loi qui a fait des Unions d'associations familiales l'**interlocuteur officiel des pouvoirs publics**.

Pour qui ?

Il s'agit de la représentation des intérêts de l'ensemble des familles françaises et étrangères résidant en France : toute les familles sans exception, et non pas les seuls adhérents des associations familiales.

La philosophie ?

Le représentant familial **défend l'intérêt général** et non la juxtaposition de situations particulières. Le représentant familial a **une approche globale et généraliste**.

Comment ça se passe ?

Afin de défendre leurs intérêts, l'UDAF de la Manche désigne ou propose des représentants familiaux au sein de différents organismes, auprès des pouvoirs publics et au sein des centres communaux d'action sociale (CCAS).

À propos des comptes rendus de mandats

Les comptes rendus de mandats sont publiés et diffusés à toutes les associations adhérentes et à tous les membres du conseil d'administration. En outre, les nombreux représentants, qui sont aussi administrateurs de l'UDAF, communiquent sur leur représentation en bureaux ou conseils.



SANTÉ • FORMATION

L'UDAF participe aux Assises de la Santé

Le 31 octobre, des représentants familiaux de l'UDAF, siégeant dans des commissions des usagers (CDU) au sein d'hôpitaux et de cliniques, ont participé aux Assises de la Santé, à Caen.

Cette journée, organisée par France Assos Santé, avait pour but d'échanger sur les dispositifs existants et de partager les ressentis des représentants des usagers qui siègent au sein des CDU. Dans chaque établissement de santé public et privé, la commission des usagers (CDU) est mise en place pour veiller au respect des droits des usagers, faciliter leurs démarches et contribuer par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches. L'UDAF de la Manche compte plusieurs représentants dans ces instances.

L'UDAF de la Manche représente et défend les familles dans près de **127** instances, notamment :

PRESTATIONS DROITS DES FAMILLES

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS).

PARENTALITÉ

Schémas départementaux des services aux familles, Comité départemental de soutien à la parentalité, Conseil de familles, etc.

LOGEMENT

Offices Publics de l'Habitat (OPH), Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)

SANTÉ

Établissements de santé publics et privés, Conseil territorial de santé, France Asso Santé, DAC.

HANDICAP

Maison départementale de l'autonomie, Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie, Commission d'accessibilités des collectivités.

CONSOMMATION

Commission consultatives des Services publics, Centre Technique Régional de la Consommation.

MOBILITÉ

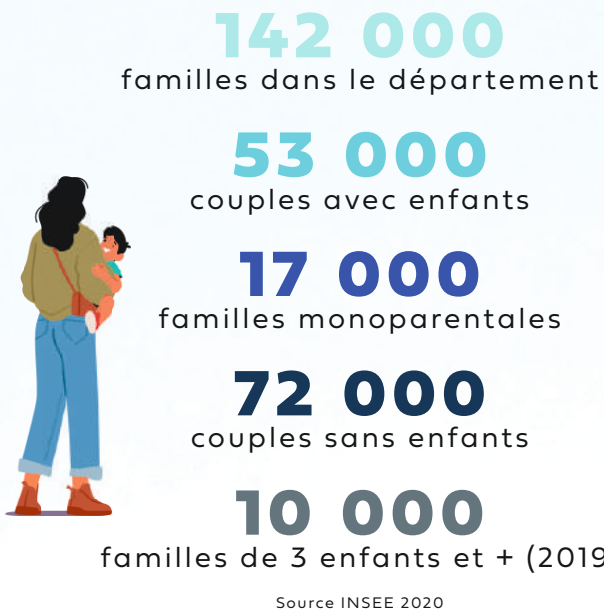
Commission départementale de la sécurité routière, Comité de mobilité.

Les outils

Les représentants familiaux disposent d'outils pour les aider dans leur mission :

- Un guide diffusé en début de mandat
- Un site internet dédié : www.defendrelesfamilles.fr
- Un magazine semestriel : « Défendre les familles »





5 choses à savoir
sur la fonction de représentant familial

- 1 Les représentants familiaux sont **adhérents** à des associations familiales.
- 2 Ils sont **bénévoles** .
- 3 Ils sont **désignés** par l'UDAF.
- 4 Ils ne s'expriment pas au nom d'une école de pensée ou d'une catégorie partisane mais doivent **attester des réalités quotidiennes des familles** dans toutes leurs diversités.
- 5 Ils sont **formés tout au long de l'année** sur des sujets liés à leur représentation.

Renouvellement 2024

En 2024, une partie de nos représentants RU (Représentants des Usagers) en système de santé ont renouvelé leur mandat au sein des établissements suivants :

Marianne Théveny : Titulaire, CDU Korian l'Estran
Joseph Rebours : Titulaire CDU CH Avranches Granville
Jean-Louis Rivière : suppléant CDU CH Saint-Hilaire-du-Harcouët
Gilles Ledoyen : Titulaire CDU CH Mémorial Saint-Lô
France Martin et Gilles Ledoyen : suppléants CDU Polyclinique de la Manche
Geneviève Leblacher : suppléante CDU Fondation Bon Sauveur de la Manche et suppléante CDU Korian l'Estran

L'UDAF de la Manche a également été sollicitée par les services de la Préfecture pour participer aux travaux de la commission départementale consultative des services publics locaux.

Les représentations
en 2024

166
représentations
(dont 87 CCAS)

78
représentants
familiaux UDAF

CAF

4 administrateurs titulaires
et 3 administrateurs suppléants
siègent au sein
du conseil d'administration
de la CAF.

FOCUS SUR...

QUELQUES REPRÉSENTATIONS
FAMILIALES

SANTÉ

L'UDAF défend le droit des usagers



Un patient, en cas de litige, peut saisir la CDU. Chaque hôpital et clinique dispose d'une commission des usagers (CDU). Cette commission, qui est associée à l'organisation des parcours de soins, peut être saisie par les patients en cas de litige. Une commission dans laquelle siège l'UDAF.

CCAPEX

Lutter contre les expulsions



L'UDAF siège au sein de la CCAPEX afin de lutter contre les expulsions de logement : la CCAPEX est une commission qui a pour rôle de traiter les problèmes liés au non-paiement de son loyer par un locataire et d'éviter l'expulsion des locataires en difficulté. Il s'agit de prévenir les difficultés budgétaires et de réduire le nombre d'expulsions.

3
CCAPEX
(Nord, Sud, Centre)

6
commissions en moyenne
dans l'année par CCAPEX



ACTION SOCIALE

Lutter contre la précarité

Les représentants familiaux dans les CCAS forment la plus importante représentation en nombre, gérée par l'UDAF. Dans les CCAS, les 87 représentants familiaux de l'UDAF de la Manche, aux côtés des élus et des représentants associatifs animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes.

SURENDETTEMENT

La commission de surendettement a un rôle d'orientation vers une solution adaptée aux situations des débiteurs, tout en évitant des redépôts ou l'aggravation de leur endettement. Elle se réunit au moins une fois par mois.

« En 2024, le taux de dépôt de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants est de 245 pour la France Métropolitaine, contre 223 en 2023 » souligne Marie-Jeanne Giard, représentante UDAF à la Banque de France. La Manche affiche toujours un taux de dépôt inférieur à la moyenne nationale (233), contre 213 en 2023.

« On note des difficultés même en cas de situation stable : 30% des surendettés dans la Manche sont salariés en CDI (28% au plan national). » Dans 80 % des dossiers traités dans la Manche, les ressources mensuelles nettes sont inférieures à 1608 € (78% au plan national), et dans 42% des dossiers, elles sont inférieures à 1081 € (idem au plan national).

« En 2024, pour les dossiers traités dans la Manche, on note une baisse sensible de la dette globale par rapport à 2023 mais avec des évolutions contrastées selon le type de dettes. Et notamment avec des dettes de charges courantes en augmentation de + 10 % et celle touchant à la consommation de + 18 ».

12
commissions
ont eu lieu en 2024



2024

Observatoire des familles

Baisse de la natalité

« Malgré un désir d'enfants toujours fort »



En 2023, le nombre de naissances passe sous la barre des 700 000, « là où on était bien au-dessus de 800 000 il y a 10 ans » souligne l'UNAF. Afin de mieux connaître les causes de ce décrochage, l'UDAF de la Manche, avec l'UNAF, a fait réaliser deux études auprès des parents du département, dont voici les principaux résultats.

Les contextes économiques, politiques et environnementaux : principaux freins

Dans la Manche, selon l'étude de l'institut Opinion Way réalisée dans le cadre de l'observatoire des familles, plus de la moitié des familles manchoises jugent le contexte actuel défavorable pour avoir des enfants. Les principales raisons évoquées par les parents du département interrogés restent les contextes économique (73%), politique (63%) et environnemental (56%).

Un désir d'enfant toujours enraciné

Selon l'étude de l'observatoire, le désir d'avoir des enfants reste pourtant profondément enraciné, avec près de trois quarts des parents qui ont toujours cultivé cette aspiration. Le besoin « de fonder une famille reste très fort » dans 72% des familles interrogées.

Deux enfants, la famille idéale

Dans la Manche, comme en France, la famille idéale est généralement constituée de deux enfants, même si 37 % aspirent à une famille nombreuse (trois enfants ou plus), conforme au chiffre national (37%). Si l'on compare l'idéal à la réalité, la majorité des parents de la Manche ont déjà le nombre d'enfants souhaités.

Les raisons évoquées sont diverses

Si le désir d'enfant s'est construit au fil du temps, pour une majorité des parents du département, selon l'étude de l'institut de sondage, près d'un parent sur dix n'a jamais « eu le rêve d'avoir un enfant », une proportion en tendance plus élevée que la moyenne nationale.

Des enfants plus tôt

Par ailleurs, si la majorité des familles de la Manche « les a eu au moment souhaité », on note qu'un parent sur cinq aurait préféré les avoir plus tôt. Un chiffre là aussi globalement conforme aux résultats nationaux.

Freins à la réalisation du désir d'enfant

Comme pour l'ensemble du territoire, les parents de la Manche estiment que pour avoir un enfant, la première des priorités est

d'être en couple stable (42%), suivi de près par le fait « d'avoir un logement adapté » (40%). Mais les freins financiers restent le plus souvent, pour les parents, les plus prégnants.

Dans la Manche, quatre parents sur dix interrogés, estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant (41%). Un chiffre supérieur à la moyenne nationale (38%).

Mieux rémunéré le congé parental

Parmi les mesures d'accompagnement qui pourraient encourager la réalisation du désir d'enfant, pour les parents de la Manche, les congés familiaux mieux rémunérés font consensus (72%), ainsi que l'accès à des services de garde et d'accueil pour jeunes enfants (72% contre 63% pour la moyenne nationale).

Les parents veulent être mieux soutenus par l'état

Globalement, les parents interrogés considèrent que l'état ne soutient pas suffisamment les familles à charge d'enfants : un niveau toujours aussi important que l'an dernier (45%, un chiffre identique à la moyenne nationale). Des éléments qui peuvent expliquer que les parents manchois déclarent rencontrer significativement plus de difficultés financières. Plus de la moitié des familles de la Manche interrogées par l'institut de sondage (54%) soulignent le fait qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour préparer l'avenir de leurs enfants (études, épargnes). La plupart se déclarent inquiètes pour leur avenir.



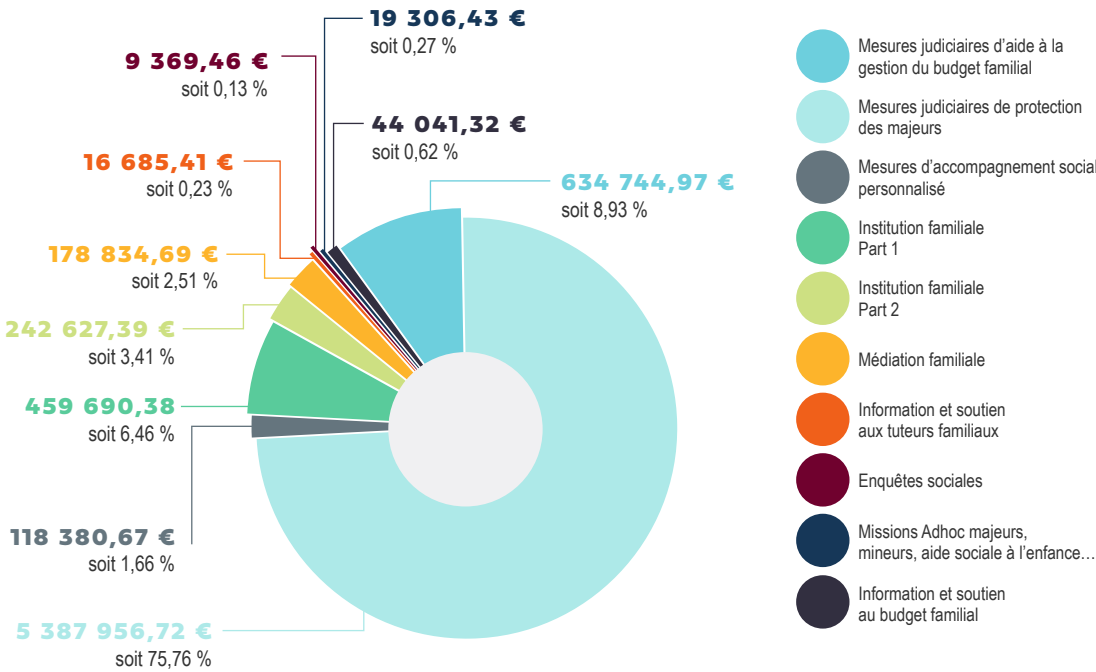
Le rapport financier de l'UDAF

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2024



LES PRODUITS 2024 PAR BUDGET



soit un total de 7 111 637,44 €

La part 1 du Fonds Spécial de l'UNAF correspond à la mission d'intérêt général de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. 10% de cette part sont affectés au soutien des fédérations et des associations familiales.

La part 2 du Fonds Spécial de l'UNAF est destinée à financer des actions spécifiques définies par voie conventionnelle entre l'UNAF, le ministère chargé de la famille et l'UDAF.

- Accompagnement et lieux de soutien à la parentalité
- Ateliers de paroles et soutien pour les enfants de parents séparés
- Habitat Inclusif et Familles Gouvernantes



LES SERVICES DE L'UDAF DE LA MANCHE

Emmanuel
DUCREUX

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

Directeur des services
de l'UDAF de la Manche



Alors qu'une année de plus s'est écoulée, la troisième depuis mon arrivée au sein de l'association, je me fais l'écho, une nouvelle fois, de la dimension salubre de ces quelques lignes d'édito, lesquelles sont l'occasion de s'extraire du flux quotidien en prenant de la hauteur, et d'ainsi pouvoir tant constater les avancées réalisées, que revenir brièvement sur certaines des actions menées en 2024.

Cette année passée ; marquée par un contexte détaillé par Madame TURON-LAGOT ; a été bien remplie et a mis une nouvelle fois en valeur l'importance de nos missions. Loin de dresser un inventaire exhaustif, je me concentrerai sur quelques points et temps forts.

L'augmentation d'activité pour les mesures de protection des majeurs, amorcée sur la fin d'année 2023, s'est pérennisée en 2024, permettant ainsi du même coup de renforcer le service avec un poste de mandataire supplémentaire, ainsi qu'avec du temps administratif, d'assistante de mandataire. De même, le travail sur les procédures en lien avec l'ouverture et la fin de mesure, a débouché sur de nouvelles modalités de fonctionnement à partir de 2024. Après avoir expérimenté pendant plusieurs années des postes de mandataires spécifiquement en charge des démarches de mise en place pour les nouvelles mesures confiées au service, nous avons adopté un système dans lequel chaque mandataire va intervenir dès le début de la mesure de protection. Cette modification favorise davantage la continuité dans la prise en charge de la situation de la personne.

Autre élément, qui s'inscrit dans **un objectif d'amélioration de l'accompagnement**, 2024 a été l'occasion de former l'ensemble des mandataires, et de leur permettre de se réapproprier, ainsi que l'encadrement, la démarche de réalisation du Document Individuel de Protection. Cet outil servant au recueil des attentes exprimées par la personne au début de la mesure, et à planifier avec elle, ou son entourage, les actions à mener, doit donner lieu à un avenant annuel permettant de mesurer les avancées dans sa situation. La formation, dispensée par l'UNAFOR a permis également de déboucher sur un travail en interne et de faire évoluer le formulaire pour cet outil indispensable à l'accompagnement.

Pour la protection des majeurs, le mois de décembre a également été marqué par le 2^{ème} édition de la journée des UDAF de Normandie, réunissant les professionnels de quatre d'entre elles. **Les mandataires**

ont ainsi eu à réfléchir sur la thématique de l'autodétermination, lors d'une journée où se sont succédées prise de parole d'intervenants, et de personnes protégées, scénettes humoristiques d'une troupe de théâtre d'improvisation, et travail de groupe sur des cas pratiques sur lesquels se sont penchés les professionnels.

Même si la protection des majeurs représente l'activité la plus conséquente, cette année 2024 a également été riche en événements pour nos autres dispositifs : ainsi **pour les interventions socio-éducatives** (dont MJAGBF, MASP, médiation familiale), outre le départ de la responsable, qui a particulièrement mobilisé les professionnels sur la période de transition dans l'attente d'un recrutement, la fin d'année 2024 a été marquée s'agissant de la médiation, par le travail de réécriture des conventions avec les tribunaux, ainsi que par la réflexion visant à développer davantage le réflexe du recours à la médiation, afin notamment de ne pas perdre les bénéfices de cette dynamique sur le ressort du tribunal de Cherbourg, impacté par l'arrêt de la TMFPO.

Du côté de l'habitat inclusif, outre le développement à venir sur Saint-Lô, évoqué par Madame TURON-LAGOT, nous avons obtenu sur le début d'année 2024, l'accord, dont nous remercions le Conseil Départemental, à ce que le dispositif Familles Gouvernantes ouvert depuis 2018 à Coutances, puisse devenir un habitat inclusif à échéance du 1^{er} janvier 2026, et que les habitants bénéficient ainsi de l'Aide à la Vie Partagée, et de l'intervention d'un temps d'animation, soutenant leur maintien dans ce lieu de vie.

Ces quelques points évoqués ne résument pas à eux seuls l'intégralité de ce que fut 2024. Et 2025 qui s'annonce, sera également chargée en événements pour les services, avec pour n'en citer que quelques-uns, **l'évaluation de la qualité des prestations pour les services MJPM et MJAGBF**, la révision des projets de service, et un événement impliquant de faire du tri et des cartons...Mais je n'en dirai pas plus.

Aussi pour conclure, mes derniers mots pour cet éditio viendront **saluer le travail réalisé par l'ensemble des professionnels de l'UDAF de la Manche**, complément indissociable de **l'engagement des bénévoles de l'association, auprès des familles et des personnes vulnérables**.

Les temps forts des services

**Faire connaître les missions
et les métiers de l'UDAF**



Un film en tournage

sur les métiers de l'UDAF et les publics accompagnés

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'UDAF de la Manche, ses métiers ainsi que ses actions auprès des personnes vulnérables et des familles, l'UDAF a entamé la réalisation d'une vidéo. Cette démarche est également l'occasion de pouvoir faire un focus particulier sur les dispositifs de l'UDAF ainsi que sur les publics accompagnés.



Inclusion

Accompagner et orienter

Joëlle Germain, responsable de l'antenne d'Avranches, a réalisé une présentation le 7 juin, auprès d'un groupe de jeunes adultes en situation de handicap de l'ADSEAM préparant leur sortie d'ITEP/IME. Cette intervention s'est déroulée dans les locaux de CAP Alternance avec une présentation des différentes mesures d'aide, d'accompagnement à la gestion et les mesures de protection. Cette intervention va être renouvelée en 2025.



Se former tout au long de l'année

Document Individuel de Protection du Majeur (DIPM)

L'UDAF de la Manche a accueilli à l'occasion de séances de formation, entre avril et juin, Dominique Sfez, intervenante de l'UNAFOR. Cette formation a permis aux participants d'échanger sur le sens de cette démarche, prévue par les textes. « Le DIPM est un droit pour la personne protégée que ses attentes puissent être formalisées par écrit », souligne Emmanuel Ducreux, directeur des services de l'UDAF. Ce document est réalisé lors de la mise en place de la mesure de protection et y sont définis conjointement avec le mandataire, les moyens et actions à mettre en oeuvre. Il permet également de préciser le rôle de chacun dans la réalisation des objectifs.



Journée institutionnelle

Mardi 1^{er} octobre : journée institutionnelle

L'UDAF de la Manche a réuni ses 100 salariés ainsi qu'une dizaine d'administrateurs à la Cité de la Mer. À cette occasion, Christophe Daadouch, docteur en droit, formateur en travail social et auteur de plusieurs ouvrages, est intervenu sur la thématique du « secret professionnel dans le secteur social et de la protection des majeurs ».

Informier Accompagner

Tout au long de l'année, visant à mieux faire connaître ses métiers et ses missions, l'UDAF de la Manche est allée à la rencontre de ses partenaires et des familles.



POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



Des permanences pour accompagner les familles

Tout au long de l'année, l'UDAF de la Manche tient sur rendez-vous des permanences Point Conseil Budget, à Carentan, Martinvast ainsi qu'à Cherbourg et Saint-Lô depuis 2024.



SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Des réunions collectives organisées

Le service Information et soutien aux tuteurs familiaux, qui vient en aide aux personnes chargées de la protection d'un proche, a organisé durant l'année 2024 plusieurs temps d'échange, en partenariat avec le CMS Val de Saire, le CLIC de Cherbourg, la Commune de Valognes, ainsi que le CMS de Granville.

FAMILLE PARENTALITÉ



Journée de réflexion avec les acteurs du territoire

Le 27 septembre, l'UDAF de la Manche a participé à la journée « Famille-Parentalité, quelles complémentarités ? », qui a réuni quatre-vingts acteurs des centres sociaux, espaces de vie sociale et espaces ressources parentalité du territoire, autour de la thématique.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PROTECTION DE L'ENFANCE

HABITAT INCLUSIF



Première association
tutélaire de la Manche

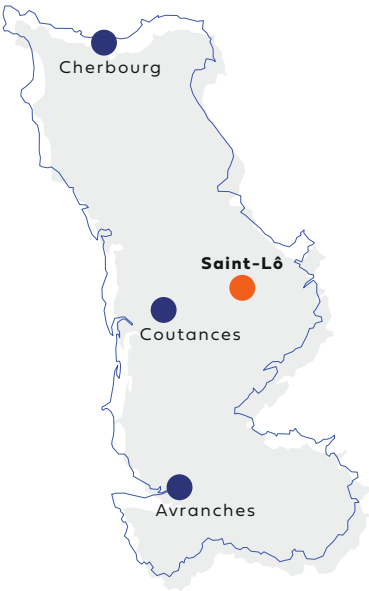
Les services
de direction



NATHALIE TURON-LAGOT
Directrice Générale



EMMANUEL DUCREUX
Directeur des services sociaux



Les responsables
de secteur



JOËLLE GERMAIN
Responsable de secteur - Avranches



SABINE JARASSIER
Responsable de secteur
Cherbourg-en-Cotentin



SOPHIE COHEN
Responsable de secteur - Coutances



DELPHINE LAMOTTE
Responsable de secteur - Saint-Lô

Les responsables
de pôle



EMMELINE LEPETIT
Responsable des pôles
techniques des services



NATHALIE TROALEN
Responsable des
accompagnements éducatifs



CHRISTOPHE MAULNY CATRIX
Responsable de la vie associative

Le siège

Le siège regroupe l'accueil, les services supports, un pôle technique, la responsable des accompagnements éducatifs, la coordination de l'Habitat inclusif, la coordination départementale parentalité, le responsable qualité, le chargé de communication, le service institution et la direction.

Le service institution au service des associations de l'UDAF qui défend les familles du département auprès des pouvoirs publics.

55

Ressources
humaines

JULIETTE DUPIN
SAM* depuis le 15 janvier 2024

SABINE JARASSIER
Responsable de secteur depuis le 18 mars 2024

MAELYS DEQUIDT
Secrétaire d'accueil depuis le 8 avril 2024

ISABELLE REQUIER-PANAGET
SAM* depuis le 17 juin 2024

ALEXANDRA MULOT-FERNANDES
MJPM** depuis le 24 juin 2024

MARINE MADELEINE
MJPM** depuis le 25 juillet 2024

LÉONE MISAGO
MJPM** depuis le 2 septembre 2024

VALENTIN MICHEL
Ouvrier qualifié polyvalent depuis le 27 septembre 2024

CLÉA MARCHETEAU
MJPM** depuis 30 décembre 2024

9
nouveaux
CDI en 2024

2
départs
en retraite
en 2024

PATRICIA AUMONT
Secrétaire d'accueil départ en retraite le 1^{er} juin 2024

ODILE GAUQUELIN
DPF*** départ en retraite le 1^{er} décembre 2024



Formation

1 986 heures

de formation en 2024 pour un budget total de 54 870 €.

728 heures dans le cadre des CNC MJPM

*Secrétaire Assistante de Mandataire.

**Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

***Délégué aux Prestations Familiales

107
salariés

93,33%
de femmes

42 ANS
en moyenne

12 ANS
d'ancienneté moyenne

Répartition
des effectifs
physiques

107
professionnels
intervenant
sur les métiers

3
personnes direction,
encadrement

6
personnes pôles administratifs
et comptables des services généraux

16
personnes aux pôles administratifs
et comptables des activités

5
responsables de proximité

1
coordinateur départemental parentalité

1
coordinateur
habitat inclusif

1
animatrice
habitat inclusif

10
secrétaires
assistantes
des mandataires

6
secrétaires d'accueil

1
ouvrier qualifié
polyvalent

1
responsable qualité
et gestion des risques

2
médiateurs
familiaux

8
délégués
aux prestations
familiales

46
mandataires
judiciaires

RENCONTRE AVEC...

Réjane
COQUIÈRE

Responsable
Ressources Humaines



EXPÉRIMENTATION NAO 2024

L'UDAF de la Manche et la CFDT ont souhaité actualiser l'accord sur la durée et l'aménagement du temps de travail signé en 2020 ; en effet, l'accord en vigueur contient certaines règles qui génèrent des écueils dans l'organisation de travail et méritent davantage de souplesse, tout ceci dans le respect des différents cadres réglementaires dont le code du travail.

« Le groupe NAO a souhaité rapidement enclencher des propositions concrètes, et vérifier leur adéquation à nos activités ; c'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'engager une expérimentation de cet accord. Un panel rassemblant différents métiers et impératifs d'organisation (personnels de terrain, certains personnels administratifs, encadrants des équipes, animation) a été constitué pour éprouver ces premières pistes d'amélioration et pouvoir ensuite étendre à l'association celles qui seront confirmées.

Ainsi l'antenne de Coutances, l'équipe des pôles techniques des services au siège, les responsables d'équipes, l'animation de l'Habitat inclusif, soit au total 35 professionnels, ont pu expérimenter ce nouvel accord, de septembre à décembre 2024.

Le panel est volontairement limité, cette démarche ne pouvant être suivie via notre outil de gestion des temps de travail mais par un outil Excel. Le test pouvant révéler des situations plus complexes qu'envisagées ; il s'agit donc de se donner les moyens d'éprouver tout en limitant les risques liés à l'expérimentation, et fournir ensuite un accord plus adapté.

La philosophie adoptée est celle d'une souplesse dans l'organisation de travail qui doit s'accorder avec les contraintes du poste, tout en permettant au salarié d'être responsabilisé dans sa gestion d'horaires.

Des plages mobiles (présence facultative sauf nécessité de service), des plages fixes (présence obligatoire) et un compteur d'heures ont été mis en place. L'autonomie dans l'organisation du temps de travail est renforcée, dans le respect des missions et des spécificités du poste, ainsi que des temps forts du service, de l'institution ou des partenaires. Cela implique un suivi hebdomadaire rigoureux des horaires réalisés, et une forte dimension collective. L'un ne va pas sans l'autre.

L'expérimentation, achevée fin décembre 2024, a donné des retours globalement très favorables. Il a donc été décidé de la prolonger, avec les ajustements nécessaires, en élargissant à tous les métiers. Dès le 1^{er} janvier 2025, l'ensemble des professionnels bénéficiera des nouveaux aménagements, testés pendant trois mois à l'aide d'un nouveau logiciel de gestion du temps et de badgeage.

Dialogue social

En 2024, le dialogue social a abouti à la signature de deux accords d'entreprise :

- Signature avec la CFDT de l'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie et des conditions de travail (2 février 2024)
- Accord à titre expérimental sur l'organisation du temps de travail

CSE - les représentants du personnel

Secrétaire : Benoit D'APRIGNY (Siège Saint-Lô), Secrétaire adjointe : Sabrina FILLATRE (Coutances), Trésorière : Sandrine MONROCCQ (Siège Saint-Lô), Trésorière adjointe : Sophie LEBOSQUAIN (Siège Saint-Lô), Référente harcèlement et agissement sexiste : Caroline LEFORESTIER (Cherbourg), Élus CSE : Valérie LEMESLE (Cherbourg), Céline YAHY (Saint-Lô), Julie MICHELET (Siège Saint-Lô), Anouck HAUDEBERT (Avranches), Déléguée syndicale CFDT santé-sociaux : Virginie BRISELET
☎ 02 33 57 92 25 • ✉ cse@udaf50.fr

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ



INTERVIEW

Steven CHAMPION
Responsable de la démarche qualité

Concrètement, c'est quoi, la démarche qualité ?

La démarche qualité au sein de l'UDAF est un projet de l'association visant à améliorer la qualité des services pour les bénéficiaires et à contribuer à une meilleure organisation de travail pour les professionnels.

Comment cela se formalise dans l'association ?

Au sein de l'UDAF, cela se traduit par l'implication de tous les professionnels dans les différents groupes de travail. Ces temps d'échanges tout au long de l'année constituent des temps pour sortir de son quotidien et analyser les choses qui fonctionnent et celles qui seraient à améliorer. Les apports à terme peuvent être nombreux.

Quels outils allez-vous utiliser ?

Pour ce faire, l'UDAF de la Manche s'est dotée du logiciel Ageval, qui est un outil de pilotage global de la démarche qualité. Il sera déployé progressivement module par module pour l'ensemble des professionnels.

Et au-delà de la démarche ?

L'UDAF de la Manche veille également à toutes bonnes pratiques, en participant notamment au groupe de travail à l'UNAF, groupe qui a pour objectif de produire des documents et de fournir des outils visant à aider le réseau des UDAF dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité (participation de la Directrice Générale et du responsable qualité à 5 réunions en présentiel + 4 visio).

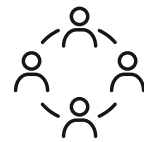
ZOOM



- Donner une meilleure lisibilité sur le cadre de travail de chacun,
- Améliorer la fluidité des tâches,
- Garantir une bonne traçabilité et gagner en temps de recherche d'une information.

ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Un espace de dialogue et de réflexion



Suite à la signature de l'accord sur l'égalité professionnelle, et à la qualité de vie au travail. Démarrage des espaces de dialogue et de réflexion (dernier trimestre de l'année) favorisant l'expression de l'ensemble des professionnels sur des thématiques ciblées contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. 5 espaces de dialogue et de réflexion ont été réalisés (1 sur chaque site).

RISQUES PROFESSIONNELS : DUERP ET PAPRIAPACT

Les actions engagées

Amélioration des conditions de travail

- **Consultation salariés 2024 : gestion des risques.** Suite à la consultation des salariés de 2023, 80 actions avaient été identifiées constituant ainsi le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail). Près d'un tiers des actions ont été menées sur l'année 2024. Les actions non menées ont été sur l'année 2025 pour la plupart.
- **Événements indésirables** : 19 incidents/événements venant perturber le travail mené par les professionnels (insultes, menaces...) ont été déclarés par les professionnels

Accueil des nouveaux arrivants

- **Futur livret d'accueil pour les nouveaux arrivants** : travail mené avec un groupe de professionnels et présenté aux instances du personnel (CSE) ainsi qu'à l'encadrement. Le livret d'accueil, élaboré en version numérique, se veut synthétique et accessible pour chaque salarié.

Amélioration des pratiques métiers

- **Groupe de travail** : fin de mesure, pôle compta, réduction du délai ouverture : travail repris par les cadres sur les réunions qualité. Ces réunions qualité qui ont lieu tous les mois ont démarré en septembre 2024 et ont pour objectif de formaliser des procédures et modèles de documents (4 réunions réalisées)
- **Les fiches procédures** ouverture, fin de mesure et la trame du DIPM devraient être consultables par l'ensemble des salariés en début d'année 2025.

113
actions
identifiées
en 2023
menées
en 2024

PERSPECTIVES 2025

Évaluation de la qualité

En 2025, se déroulera pour l'UDAF de la Manche, la première évaluation de la qualité s'appuyant sur le nouveau référentiel de la HAS. Ces évaluations qui auront lieu tous les 5 ans pour les dispositifs MJPM et MJAGBF dureront en 2025, 4 jours sur la semaine du 2 au 6 juin. Le cabinet évaluateur sera Célaé. L'UDAF de la Manche a entamé une démarche d'auto-évaluation (démarche non obligatoire) sur la MJAGBF avec la direction générale, venant alimenter la réécriture des projets de service. Cela se poursuivra sur les autres critères du référentiel avec les professionnels sur l'année 2025 à la fois pour MJPM et pour MJAGBF.

Ces instances, qui ne sont pas obligatoires, ont vu la participation d'un grand nombre de professionnels (entre 90% et 95% de participation). Ces espaces ont permis de remonter plus d'une soixantaine de propositions dont les idées d'amélioration tournent autour de la gestion des absences, la valorisation du tutorat/ de la formation d'un arrivant sur le poste, la clarification du rôle de chacun et des propositions visant à améliorer la communication entre les professionnels des différents sites de l'UDAF.





Les services de l'UDAF de la Manche

L'UDAF de la Manche, association reconnue d'utilité publique, est mandatée par les tribunaux, désignée par le Conseil départemental de la Manche, ou conseillée auprès des publics par ses partenaires du territoire.

L'UDAF de la Manche a placé la solidarité au cœur de ses préoccupations, en développant des services répondant aux besoins des familles, des parents et des personnes vulnérables.

LES SERVICES DE PROTECTION



- Mesures judiciaires de protection des majeurs
- Mandat de protection future pour soi et pour autrui
- Administrateur Ad'hoc
- Tutelles mineurs

La protection des personnes vulnérables



LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS

L'OBJECTIF DE LA MESURE

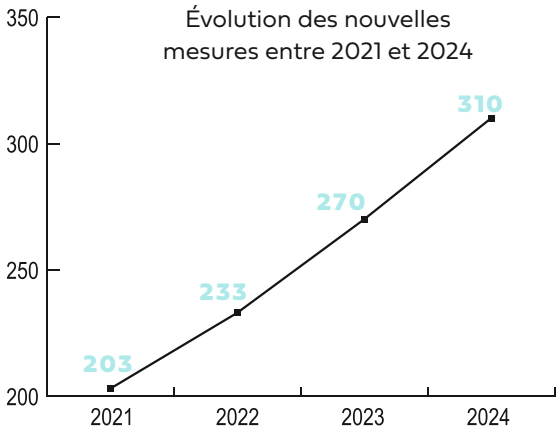
Vise à protéger « toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, de ses facultés mentales et/ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté ».

LA PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'usager est au centre de notre intervention :

- **le projet établi avec l'usager** vise le maintien ou la reprise de l'autonomie dans la mesure du possible.
- **la personne est accompagnée** dans ses choix par le mandataire.
- **le service met en place des actions** pour protéger la personne vulnérable et éviter de nouvelles situations de mises en danger.

NOUVELLES MESURES

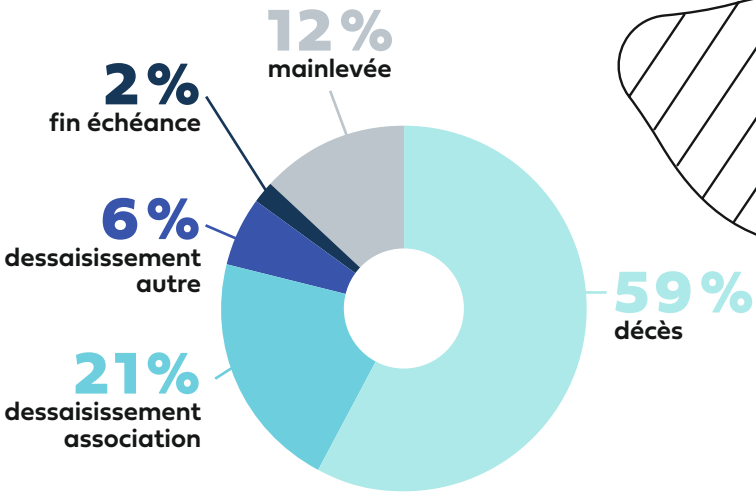


CHIFFRES CLÉS

En 2024,
2 637
mesures de protection judiciaire
ont été exercées par l'UDAF
de la Manche (tutelles, curatelles...).

7 346
visites à domicile
et rencontres
avec les bénéficiaires
réalisées en 2024

FIN DE MESURES



2 403
mesures
gérées par l'UDAF
en 2024
Au 31 décembre 2024
(file active)

dont
2 325
majeurs
suivis en :

s'y ajoutent
33 mandats Ad-hoc,
45 mesures subrogées

Curatelle
renforcée
66%

Curatelle
simple
3%

Tutelle
29%

Sauvegarde
2%

Les personnes protégées

56% ♂ **44%** ♀

59% des
fins de mesures
intervenus sur l'année,
faisaient suite au décès
de la personne
12 %
des situations sont liées
à une mainlevée*



12% des personnes
sont **propriétaires**
(pleine propriété + propriétaire
inclus et usufruit)

310
nouvelles
mesures
dont 80%
étaient des
premières
mesures

46%
des personnes
sont **bénéficiaires**
de l'AAH

63
réclamations
pour 2403 mesures
soit 2,63 % des personnes
accompagnées dans le
cadre d'une mesure de
protection

*c'est-à-dire que le juge met fin à la mesure de protection, estimant que la personne concernée a retrouvé suffisamment de capacités pour gérer ses affaires personnelles et patrimoniales

Les services de protection



ARGENT

1. Établir le budget prévisionnel
2. Veiller au règlement des charges
3. Programmer des virements avec la personne protégée
4. Reverser l'excédent à la personne protégée après budget prévisionnel
5. Faire face à des urgences du quotidien.



PATRIMOINE

1. Sécuriser et gérer avec la personne protégée, le patrimoine financier et bancaire.
2. Sécuriser, conserver et entretenir le patrimoine immobilier, avec la personne suivie



JUSTICE

1. Assister, conseiller la personne protégée qu'elle soit victime ou auteur, dans le cadre d'une procédure judiciaire



Les différentes missions de l'UDAF dans la gestion des services

JUGE DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION

1. Mesures confiées par le juge
2. En cas de désaccord saisine du juge



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Suivre la situation administrative de la personne protégée
2. Ouvrir les droits avec elle
3. Maintenir les droits



LOGEMENT

1. Défendre les droits (choix du lieu de vie, expulsion, etc.)
2. Location, résiliation, achat.
3. Coordonner les interventions avec la personne protégée



NOS VALEURS

Le respect de la personne, de ses capacités d'autonomie et l'intégrité dans l'exercice de nos missions.

LES TYPES DE MESURE

La curatelle renforcée

prévoit une assistance de la personne protégée pour certains actes. Dans le cadre de la curatelle renforcée, la personne conserve son esprit d'initiative et propose ses projets au curateur.

1537 mesures

Tutelle

La personne n'a plus la possibilité de réaliser seule un acte valable que ce soit en matière de gestion courante ou de gestion du patrimoine. La personne est représentée par son tuteur qui doit obtenir l'accord du juge pour tous les actes de disposition du patrimoine.

672 mesures

Curatelle simple

À destination des personnes pouvant gérer leur quotidien mais qui ont besoin d'assistance dans la gestion de leur patrimoine, à savoir leurs comptes épargne et les propriétés immobilières. Les personnes conservent leur pleine autonomie sur la gestion de leurs dépenses et les actes de la vie courante demeurent valables.

63 mesures

Sauvegarde de justice ou mandat spécial

Décision provisoire qui peut être prise dans les situations d'urgence ou pour des personnes hospitalisées : mesure d'un an renouvelable une fois.

53 mesures

LE PÔLE ADMINISTRATIF



Emmeline LEPETIT
Responsable des pôles MJPM

« Une nouvelle organisation en 2024 »

Un pôle administratif basé au siège vient en renfort des professionnels. Il est composé de 30 personnes au service des 2500 majeurs protégés suivis par l'UDAF et des 100 familles accompagnées dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection de l'enfance.

Evolution des tâches

En 2023 et 2024, des échanges avec les pôles techniques ont fait ressortir un manque de continuité dans le suivi des dossiers, en particulier aux niveaux des pôles administratifs (ouverture et fin de mesure) et comptables. L'origine de cette difficulté était liée à une répartition des tâches, scindées sur trois temps : ouverture de mesure, exercice, fin de mesure.

Une nouvelle répartition a été proposée

sur la base de la nature des tâches. Une expérimentation a été mise en place : le pôle fin de mesure a repris les missions relatives à l'enregistrement des mesures pour les secteurs de Cherbourg et Avranches et Aurélie, assistante comptable, a accepté d'expérimenter les ouvertures de comptes sur le secteur d'Avranches. Fin 2024, le bilan a montré que cette nouvelle répartition rendait l'intervention des professionnelles plus cohérente et apportait plus de satisfaction dans la connaissance des dossiers.

Les missions du pôle ouverture ont donc été redistribuées : le pôle fin de mesure est devenu pôle administratif :

Adélaïde pour Avranches et Saint-Lô et Sophie pour Cherbourg et Coutances enregistrent les nouvelles

mesures, créent les événements en lien avec les dossiers (inventaires, avenant DIPM), initient les trames. Cela complète les missions qu'elles exerçaient antérieurement.

Avec l'appui des comptables,

Lucie, Karine et Aurélie ont repris tout ce qui relève des ouvertures de comptes (requêtes, courriers aux banques, etc...). Elles continuent de gérer les opérations bancaires (enregistrements de comptes, retraits, souscriptions assurance-vie etc...).

Les missions des aides comptables,

Marine et Alison ont également évolué afin de recentrer leurs actions sur les ressources et les dépenses (identification des prélèvements, édition des chèques) et ce qui relève du quotidien du compte (cartes et codes). Elles conservent également les inventaires 180 jours. Les inventaires mobiliers ont été basculés au pôle ASI.

Enfin, le poste de Caroline devient un poste d'appui polyvalent (aide aux factures, scan des documents, inventaires 180j). Cette nouvelle organisation est encore susceptible de connaître des ajustements en fonction des retours qui seront faits à la fois des pôles techniques mais également des antennes.

LE TRAVAIL ADMINISTRATIF EN QUELQUES CHIFFRES

GESTION DU COURRIER

134 814

courriers reçus

105 256

courriers sortants

GESTION DES FACTURES

75 660

factures traitées

73 947

en 2023



LES MINEURS PROTÉGÉS

L'UDAF exerce des mesures de protections mineurs aux biens et ad'hoc mineurs. L'UDAF peut être amenée à exercer à titre très exceptionnel une mission de représentation de l'enfant dans le cadre de tutelles aux biens ou de tutelles ad'hoc lorsque les intérêts du représentant légal de l'enfant (généralement ses parents) sont en opposition avec ceux du mineur. L'UDAF est alors désignée pour effectuer un acte juridique précis (succession, représentation du mineur dans une action en justice).

L'ADMINISTRATEUR AD'HOC

L'administrateur ad'hoc est désigné par un magistrat : de l'instruction, du Parquet ou juge des tutelles ou juge saisi de l'instance, à la demande du représentant légal du mineur ou de celui-ci. L'intervention du service se fait dans le respect de l'autorité parentale et des équilibres familiaux.

36
mesures
ad'hoc

LES MANDATS DE PROTECTION FUTURE

Anticiper la protection d'un proche ou pour soi-même

Pour soi : être en mesure d'organiser la protection de ses biens et de sa personne. Le mandat, quand il concerne autrui, ne peut concerner qu'un enfant (malade et/ou en situation de handicap).

3
mesures

117
tutelles
mineurs

153
mineurs
protégés

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

Accompagner les aidants familiaux en charge d'une personne sous tutelle ou curatelle



Une équipe de 3 mandataires judiciaires accompagne les familles via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Les permanences ont lieu principalement dans les tribunaux à Avranches, Cherbourg et Coutances, ainsi qu'à la MJD de Saint-lô et au CMS de Granville. Ce service est ouvert à tous et gratuit. Il est principalement financé par l'État.

37
entretiens
téléphoniques
et mails

27
rendez-vous
personnalisés

55
entretiens
sur les lieux
de permanence

4
actions
collectives

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

- Avranches
- Saint-Lô, Coutances
- Granville, Cherbourg

Contact

☎ 02 33 57 92 25
✉ tuteursfamiliaux@udaf50.fr

PERMANENCES DANS LES TRIBUNAUX

L'UDAF de la Manche et les tribunaux de Coutances et Avranches ont signé une convention qui a été actée en 2023.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAUX ET ÉDUCATIFS

- Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
- Mesures d'accompagnement social personnalisé
- Enquêtes sociales

Accompagner des familles en difficultés sociales et budgétaires dans le cadre de mesures confiées par le juge des enfants

LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

La MJAGBF est une mesure éducative de protection de l'enfance. Elle vise à aider les parents à mieux prendre en compte les besoins élémentaires de leurs enfants qui doivent être des priorités du budget familial (dépenses de santé, dépenses de scolarité, etc.).

Les missions

- la gestion des prestations familiales prioritaires
- la satisfaction des besoins des enfants
- l'accompagnement des parents comme éducateurs

L'intervention

Le service reçoit les prestations familiales de la personne bénéficiaire sur un compte non accessible. Puis, le délégué organise avec le bénéficiaire, via un compte personnel, le règlement des dépenses.

La durée

Le juge des enfants décide de la mesure pour une durée de deux ans maximum, renouvelable plusieurs fois en cas de besoin.

Les professionnels

Neuf délégués aux prestations familiales du service sur l'ensemble du département, titulaires du Certificat National de Compétences DPF.

L'enfant et sa famille au coeur de l'intervention

Une démarche progressive nécessite de respecter le temps suffisant aux changements. Des évaluations régulières de la situation en interne et avec les partenaires assurent le respect de la mission. La MJAGBF se place dans le cadre de la protection de l'enfance, décidée par les juges des enfants.

126
familles suivies
par les délégués
aux prestations
familiales
en 2024

96
mesures
au 31 décembre
2024

28
nouvelles
mesures
en 2024



Les MJAGBF
en chiffres !

Chiffres clés dans la Manche

37%
des familles suivies
sont des couples
avec enfants

28%
des familles suivies
sont des familles
monoparentales
avec 3 enfants
ou plus

17%
des familles
sont en situation
de surendettement

9%
des familles
sont en procédure
d'expulsion

Profil type
des personnes
accompagnées
en MJAGBF
en 2024



330
enfants
étaient
concernés par
ces mesures
(305 en 2023)

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La MASP est une mesure administrative dont le but est de conduire à l'autonomie la personne concernée dans la gestion de ses prestations sociales.

L'intervention

La personne bénéficie d'une aide à la gestion et d'un accompagnement social individualisé.

La durée

Créée par la loi du 5 mars 2007, la MASP, décidée par le Conseil départemental de la Manche, est une mesure prise pour 6 mois à un an renouvelable, elle ne peut excéder 4 ans.

Les professionnels

Les délégués du service exercent sur le centre et le nord du département.



LES ENQUÊTES SOCIALES

L'enquête sociale est une mesure judiciaire prononcée par le juge aux affaires familiales (ou le juge des tutelles pour les majeurs) pour évaluer une situation familiale et apporter les éléments d'aide à la décision du magistrat.

La mission de l'UDAF

L'UDAF est amenée à évaluer soit les capacités éducatives des parents, soit les capacités d'une personne majeure, afin de permettre aux magistrats de prendre une décision.

L'intervention

Des entretiens se déroulent au domicile des personnes concernées et des contacts avec l'entourage de la personne ou de l'enfant sont aussi réalisés.

La durée

Le délai est de quatre mois pour effectuer l'évaluation.

Les sujets abordés

Le lieu de vie de l'enfant
Le droit de visite
Le droit de garde
La nécessité d'une mesure, etc.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Médiation familiale
- Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire
- Coordination départementale parentalité

Soutenir les parents et aider à la parentalité séparée



74% des personnes accompagnées par l'UDAF dans la cadre d'une médiation familiale ou d'une TMPFO estiment que la médiation a été utile.*



LA MÉDIATION FAMILIALE

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Aider à résoudre les conflits familiaux et permettre de restaurer un dialogue.

Comment mettre en place une médiation ?

Deux possibilités pour entrer dans un processus de médiation familiale :

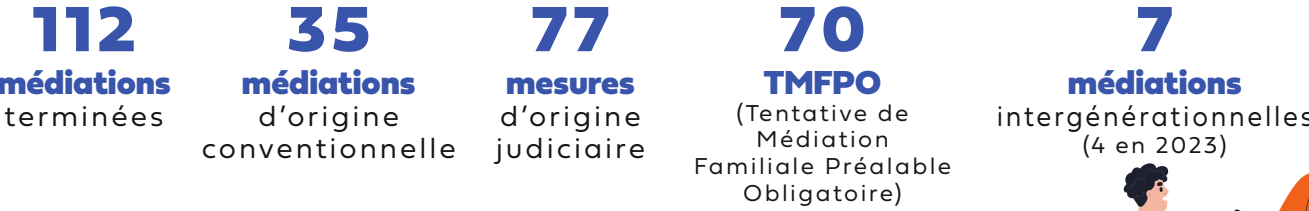
1. Par le biais de la justice (JAF) : injonction à médiation ou médiation ordonnée.
2. Sur demande spontanée des personnes qui contactent le service.

Permanences

- Saint-Lô, Avranches
- Cherbourg
- ☎ 02 33 57 92 25
- ✉ mediationfamiliale@udaf50.fr

Chiffres clés

en 2024



INTERVENTIONS EXTÉRIEURES 2024

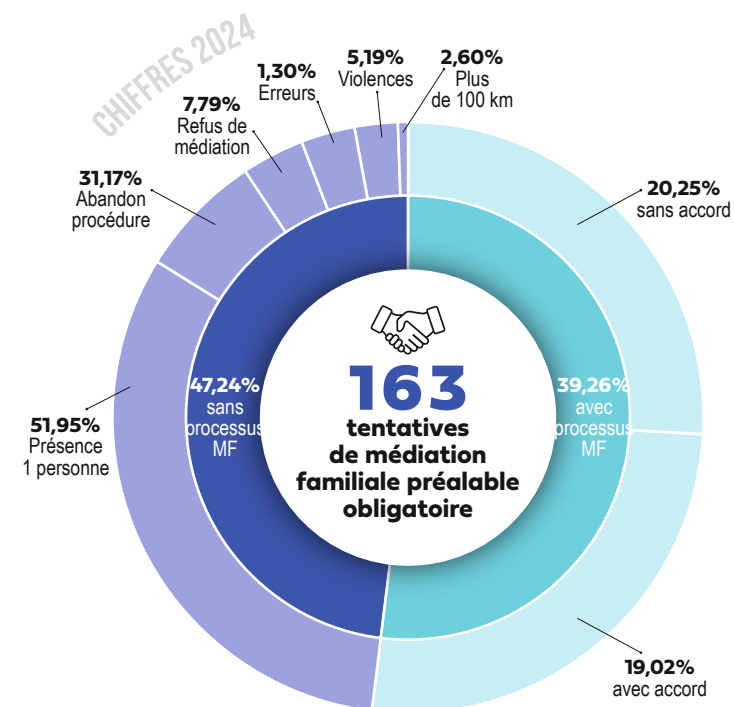


*Source : questionnaire de satisfaction UDAF-ADSEDAM 2023, remis à chaque personne à l'issue d'une médiation familiale.

LA TENTATIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'objectif est de favoriser et de développer les modes de règlement à l'amiable, afin d'éviter des procédures judiciaires conflictuelles, parfois onéreuses et surtout dommageables pour l'intérêt de l'enfant. Les enfants restent souvent les premières victimes des conflits liés à la séparation.



FIN DE L'EXPÉRIMENTATION

Débutée en 2017, l'expérimentation de la TMFPO (tentative de médiation familiale préalable obligatoire) a été reconduite en 2023 par le tribunal judiciaire de Cherbourg jusqu'à la fin d'année 2024. Elle ne sera pas poursuivie, sur décision ministérielle.

Renseignements

UDAF DE LA MANCHE

☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr

ADSEAM

☎ 02 33 72 60 20
✉ dg@adseam.fr

DES GROUPES DE PAROLE POUR LES ENFANTS

« Recentrer sur l'intérêt des enfants »

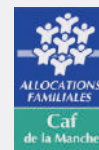
L'UDAF de la Manche a mis en place une expérimentation destinée à soutenir les enfants vivant dans une famille en cours de séparation ou déjà séparée. Ces espaces de parole, s'adressent à des enfants entre 6/8 et 9/11 ans qui ont besoin de s'exprimer sur ce qu'ils vivent.

Coordination départementale parentalité

En collaboration étroite avec la CAF de la Manche, la coordination départementale confiée à l'UDAF a pour objectif d'accompagner les acteurs du soutien à la parentalité de la Manche dans le suivi, l'amélioration et le développement de leur offre de services sur les différents EPCI.



parentalité
réseau manche



Éva DOMONT

Coordinatrice départementale parentalité

☎ 02 33 72 19 55 • 06 63 99 30 82

✉ edomont@udaf50.fr

REAAP :

www.reseau.parental50.net

CO-GESTION DE L'ESPACE DES PARENTS DE SAINT-JEAN-DE-DAYE

L'UDAF de la Manche poursuit son soutien à l'espace des Parents de Familles rurales Saint-Jean-de-Daye à travers une co-gestion sur 5 ans, inscrite dans une convention UDAF-UNAF.



Les temps forts 2024 de la coordination parentalité



Festival départemental de l'accompagnement à la scolarité

Préparation de la quatrième édition du Festival de l'accompagnement à la scolarité.

7 collectifs (structures éducatives, écoles, parents et enfants) se sont engagés dans l'aventure sur l'année 2024/2025.

Objectif du festival : faire vivre la continuité éducative entre la famille, l'établissement scolaire et l'acteur éducatif du territoire dans le cadre d'une réalisation collective.



25
accueillants
LAEP présents
sur la journée

Journée départementale LAEP, le 15 octobre 2024 à Périers

Une journée d'apports, de réflexions pour les professionnels salariés et bénévoles intervenants sur le dispositif LAEP dans le département de la Manche.

Thématique de la journée 2024 : la communication

En plénière :

- Présentation du dispositif Promeneur du Net Parentalité
- Présentation du nouveau motif Caf d'intervention au domicile des familles pour la prévention de l'épuisement parental

En atelier : « Comment communiquer sur le LAEP ? »

Objectif : construire du contenu, un ou des outils

- Le support vidéo
- Le support papier
- Quel message transmis aux familles sur le premier accueil ?
- La communication en dématérialisé



93
participants
sur la journée

Le 27 septembre 2024, journée départementale parentalité/AVS

En partenariat avec la CAF de la Manche, sur la thématique « famille-parentalité : quelles complémentarités ? » au centre des affaires le Phénix à Saint-Lô

Objectif : à partir des constats issus de l'instruction des dossiers Réaap dans le cadre de l'appel à projets 2024 :

- Réfléchir la complémentarité et la spécificité des actions famille et des actions parentalité
- Rappeler les attendus des actions Famille / Parentalité et sensibiliser les porteurs de projets en amont de la diffusion du futur référentiel Réaap
- Clarifier par une approche concrète ce que sont une action parentalité / Famille, des objectifs parentalité / Famille
- Faire s'exprimer les besoins des participants pour les accompagner au regard de l'évolution du référentiel et être dans la posture attendue / AVS et Parentalité



Soutien dans la mise en place de temps forts parentalité sur les territoires :

- Cherbourg en Cotentin, le mois de la parentalité
- Saint-Lô Agglo : quinzaine de la parentalité
- Coutances Mer et Bocage : 1,2,3 parentalité



Innovation

Tiers Lieu parentalité/inclusion

Accompagnement de l'expérimentation « On se Pause » sur le territoire de Saint-Lô Agglo porté par la fédération Familles Rurales de la Manche.

En 2024, plus d'une vingtaine de temps de répit pour les familles confrontées à une situation de handicap ou avec des enfants à besoin spécifiques ont été proposés.



Pôle ressources départemental des PESL

La coordinatrice parentalité participe aux travaux d'accompagnement des territoires du Pôle Ressources aux côtés de 6 autres coordinations départementales.

- Conception par le pôle ressource PESL d'une formation sur l'évaluation et les approches orientées changement
- Accompagnement des territoires sur le volet parentalité :
- Elaboration d'un outil « diagnostic partagé continu » par le PESL Coutances Mer et Bocage.



En lien avec le service médiation de l'UDAF de la Manche

- Groupe de parole d'enfants de parents séparé : proposition de cycle de groupe de parole d'enfants de parents séparé sur le territoire de CEC et CMB
- Participation à l'action partenariale UDAF/Caf sur les séances après la séparation

Comité des Familles

Le comité départemental des services aux familles qui a la charge de la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, a prévu dans son règlement intérieur la constitution d'un comité des familles animé par l'UDAF de la Manche.

Ce comité est une instance consultative, composé de parents issus des territoires ruraux et urbains. Ses missions seront d'apporter une expertise d'usage, de contribuer au diagnostic et de réagir aux propositions d'actions.

Outils des professionnels

Formation aux compétences psychosociales pour les animateurs bénévoles et salariés intervenant sur le dispositif Clas, 34 animateurs formés.

Séances d'analyse de la pratique pour le réseau des Espaces des Parents.

L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE DES PARTICULIERS

- Information & soutien au budget familial
- Point Conseil Budget

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL (ISBF)

Les objectifs de l'accompagnement réalisé sont notamment d'améliorer la gestion du budget, de faire face à une situation financière difficile et d'anticiper un changement de situation financière (ex : départ en retraite, études des enfants...)



Delphine LAMOTTE
Chargée du dispositif à l'UDAF

En quoi consiste la mission ISBF pour action logement ?

La mission confiée varie entre le diagnostic complémentaire d'une durée d'un mois à deux maximum afin d'évaluer les besoins d'accompagnement en accord avec la personne suivie et l'accompagnement social d'une durée de trois à six mois renouvelables.

Quel est le rôle d'action logement ?

L'organisme Action Logement effectue désormais la majorité des diagnostics. Sur l'année 2024, six diagnostics complémentaires ont été sollicités dont cinq n'ont pas donné lieu par la suite à un accompagnement social. Vingt accompagnements nous ont été confiés.

Modification des degrés d'intervention des accompagnements avec trois niveaux :

- Accompagnement social - niveau 1 - Léger. 5 accompagnements
 - Accompagnement social - niveau 2 - Moyen. 15 accompagnements
 - Accompagnement social - niveau 3 - Renforcé. 0 accompagnement
- Accompagnement Aide Educative Budgétaire (AEB) suivi budgétaire surendettement

Des changements ont été opérés dans les accompagnements ?

Les différents niveaux ont pour but de : faciliter l'accès au logement, s'installer dans son logement ou se maintenir dans son logement, avec des objectifs de travail précisés dans l'ordre de mandatement. Dix-huit accompagnements sociaux ont été confiés au service pour une durée de 3 à 6 mois. Deux ont donné lieu à un renouvellement.

ACTION LOGEMENT

Action Logement propose un accompagnement social des salariés en difficulté (CIL-PASS ASSISTANCE) sous certaines conditions. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faut être salarié, d'une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés.

Pratique :
www.actionlogement.fr

Action logement :
Rue du Château d'Eau - La Glacière
50470 CHERBOURG
EN COTENTIN



Renouvellement des partenariats en 2024

ActionLogement

6 demandes de diagnostic budgétaire

28 personnes suivies ISBF en 2024 (14 en 2023)

Renseignements

02 33 57 52 25
aeb@udaf50.fr

CONVENTION RENOUVELÉE EN 2024

Signature le 8 novembre 2024 pour deux ans de la nouvelle convention avec Action Logement

LE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

L'UDAF de la Manche a répondu à des appels à projets en vue de la labellisation des Points Conseil Budget. Sur les trois labellisations attribuées par le Département de la Manche, l'UDAF a été retenue fin 2020. Aujourd'hui, l'UDAF assure trois permanences sur les secteurs de Carentan et Cherbourg.

■ Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement : 02 33 57 92 25 ou par mail : contact@udaf50.fr

■ En savoir plus : www.udaf50.fr
www.unaf.fr - www.mesquestionsdargent.fr

Les suivis PCB sur le territoire



Le PCB, c'est quoi ?

Les Points Conseil Budget ont pour mission d'accompagner toute personne rencontrant des difficultés financières. Ouverts à tous, quels que soient les revenus, ces services sont gratuits, confidentiels et adaptés à chaque situation.

48 personnes accompagnées en 2024 (28 en 2023)

	CARENTAN	CHERBOURG
Lieu des rendez-vous	à la Maison France services de Carentan ou à l'antenne UDAF de Saint-Lô (nouveau 2024 de recevoir sur l'antenne)	au Pôle de Proximité Douve et Divette de Martinvast ou à l'antenne UDAF de Cherbourg (nouveau 2024 de recevoir sur l'antenne)
Nouvelles demandes	29	22
Poursuite suivis 2023	2	2
Répartition hommes/femmes	17 hommes et 12 femmes	12 hommes et 10 femmes
Types de suivis	- Conseil et réorientation : 2. - Aides possibles : 1. - Conseils budgétaires : 13. - Dossier de surendettement : 23 (dont deux avec question de demande prêt voiture).	- Conseils et réorientation : 2. - Conseils budgétaires : 14. - Dossier de surendettement : 13.
Orientations	Banque de France, CCAS, service social de secteur, connaissance, suivi autre UDAF antérieur (1). 31 entretiens physiques sur l'année.	Banque de France, CCAS, service social, suivi UDAF antérieur (1). 35 entretiens physiques sur l'année.
Action collective	Jeu Kijoulou sur les dépenses du logement auprès du CCAS de Carentan dans le cadre du passeport mieux vivre le 08/02/2024. 4 participants	Les dépenses du logement autour du jeu Kijoulou auprès du CCAS de Cherbourg le 11/03/2024. 11 participants

Les temps forts 2024

Dans le cadre de son dispositif, Point conseil Budget, l'UDAF de la Manche en partenariat avec le CCAS de Cherbourg, a organisé un café rencontre autour « des questions d'argent », le lundi 8 avril 2024. Loyers, assurances, électricité, crédits, etc.. Des travailleurs sociaux étaient présents pour répondre aux questions des participants.



Formation

Banque de France le 24/05/2025 sur le surendettement et le droit au compte.

LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS ET PARTAGÉS

- Familles gouvernantes
- Habitat inclusif

Renseignements :

Adeline PLUVIAUD

Coordinatrice - Chargée de mission Habitat Inclusif

07 60 85 29 45 - apluviaud@udaf50.fr



HABITAT INCLUSIF – AVP : LA MAISON DU JARDIN DES PLANTES



La Maison du Jardin des Plantes a ouvert ses portes le 30 septembre 2021 avec 3 habitants qui avaient fait le choix de vivre en colocation dans le cadre d'un habitat inclusif.

La colocation s'est agrandie progressivement au fil des années, avec l'arrivée d'un dernier habitant en novembre 2024. Le collectif est composé aujourd'hui de six habitants.

Les temps forts

2024



Accueil de 2 chiens en famille d'accueil sur l'année 2024. En effet, le projet d'adoption d'un animal de compagnie a été évoqué par les habitants à plusieurs reprises. Afin de s'assurer que ce projet convienne à chaque habitant, les colocataires se sont rapprochés de l'association « Une truffe un toit », afin d'accueillir sur des séjours temporaires, des chiens, le temps de leur adoption par une famille.

Smoke et Peach ont donc été accueillies sur l'année au sein de la colocation.



Tous les deux mois, les habitants participent aux instances de concertation, avec les professionnels qui les accompagnent.



L'engagement bénévole de plusieurs habitants auprès d'associations locales et/ou lors d'événements proches de chez eux : téléthon, festival Green Valley, la semaine de la santé mentale, association des restos du cœur, la maison du vélo, le refuge animalia, etc.



Deux habitants, Gilles et Michel ont réalisé leur rêve cette année : un baptême d'avion à l'aérodrome du Val Saint-Pair.



Adhésion de l'UDAF 50 au réseau HAPA : Habitat Partagé et Accompagné

FAMILLES GOUVERNANTES

Depuis son ouverture en 2018, l'objectif du dispositif Familles Gouvernantes est de permettre à des personnes en situation de handicap psychique de vivre en colocation dans des logements ordinaires avec un accompagnement adapté à leurs besoins, via l'intervention des aides à domicile d'ADESSA. Le dispositif représente un tremplin pour certaines personnes avant d'intégrer un logement totalement autonome.



Les temps forts 2024

- L'UDAF 50 a été retenue pour être porteur de projet Habitat Inclusif AVP sur la ville de Coutances et ainsi faire évoluer le dispositif Familles Gouvernantes en Habitat Inclusif au 1^{er} janvier 2026.
- Mise en place d'une commission évolution du dispositif avec les partenaires. 2 commissions en 2024 : le 11 juillet et 19 décembre.
- Fête de fin d'année avec habitants et professionnels du dispositif afin de tous se rassembler pour un moment festif.
- Rencontre avec la nouvelle direction de la SA HLM Coutances Granville afin de présenter le projet d'habitat inclusif et de travailler ensemble les perspectives d'évolution.



Adeline PLUVIAUD
Coordinatrice
Chargée de mission Habitat Inclusif

Adeline Pluviaud a repris le flambeau de Julien Maze en septembre 2024 sur le poste de Coordinatrice - Chargée de mission Habitat Inclusif.

« Proposer une alternative innovante d'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale »

En quoi consiste vos missions ?

L'Habitat Inclusif est un dispositif encore émergent qui propose une réelle alternative entre logement autonome et ESMS. A la croisée de plusieurs champs, le social, le médicosocial, l'immobilier... je travaille en lien direct avec les différents acteurs du territoire, les professionnels de secteur, les partenaires et les personnes accueillies afin de coordonner au mieux l'ensemble des dispositifs portés par l'UDAF 50.
Mon rôle est de faire en sorte de pérenniser le dispositif d'Avranches dans une démarche d'amélioration continue. De développer un nouveau projet sur Saint-Lô et de faire évoluer notre dispositif Familles Gouvernantes sur Coutances en Habitat Inclusif AVP, dans une logique d'harmonisation de tous nos projets sur le territoire. Sur le terrain, je travaille aux côtés de Doriane RENAULT, animatrice, qui est au cœur du dispositif et accompagne au quotidien les habitants, en lien avec les aides à domicile.

Perspectives 2025 – 2026

- 2025 : Ouverture d'un nouveau projet d'Habitat Inclusif AVP en diffus avec un espace de vie sociale et partagé dans le centre-ville de Saint-Lô.
- 2026 : Evolution du dispositif Familles Gouvernantes en Habitat Inclusif AVP, avec la construction, dès 2025, d'un Projet de Vie Sociale et Partagé avec les habitants.
- Harmoniser nos dispositifs sur le territoire afin de créer du lien entre les différentes colocations à travers des activités partagées.
- Retravailler le Projet de Vie Sociale et Partagé avec le collectif d'habitants sur Avranches, pour intégrer Stéphane, nouvel arrivant, à l'élaboration de ce PVSP.
- Organiser des temps d'échange avec d'autres porteurs de projets Habitat Inclusif AVP du territoire, afin de partager nos expériences et travailler conjointement sur certaines problématiques rencontrées.







LES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE VOUS INVITENT

80^{ème} anniversaire • 1945 - 2025

GRATUIT
5^{ème} édition

Fête des familles

DIMANCHE 6 JUILLET 2025 • DÈS 10H30

au Haras National de Saint-Lô

Animations gratuites • Stands des associations • Concert • Spectacle de magie • Sculpture sur ballons
Jeux en bois • Balades à poney • Entrée libre • Restauration sur place





UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES • Renseignements au 02 33 57 92 25 ou sur www.udaf50.fr




CS 81209 - 110, rue de la Liberté
50009 Saint-Lô Cedex
☎ 02 33 57 92 25 - ✉ contact@udaf50.fr
www.udaf50.fr



LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

